focus Infos

Bimensuel Togolais d'Informations

PRIX 500 F CFA

Bimensuel togolais d'informations

INTERVIEW ... POLITIQUE ARTS ANNONCES SPORT PUB

N°160 | du 07 au 20 Juillet 2016

moovpromo internationale

Appelez la sous-région à partir de 89F/min !

moov no limit

Jusqu'au 31 Août 2016, communiquez en toute liberté vers :

☑ la Côte d'Ivoire, le Bénin et le Burkina Faso à 89F/min

☑ Le Ghana, le Mali à 125F/min

Moov, No limit.

www.moov.tg | Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant) | moovtogoofficiel | epignationtogoofficiel

POLITIQUE *P.2*

REFORMES: LE JEU D'ECHECS DU COUPLE ANC-ADDI AU PARLEMENT.

Politique *P.4*

FAURE GNASSINGBE VOYAGE-T-IL TROP ?

Invité Spécial *P.6*

MME AWA NANA DABOYA, PRÉSIDENTE DU HCRRUN

« RÉFORMES ET RÉCONCILIATION VONT DE PAIRE. L'UN N'A DE SENS SANS L'AUTRE ».

Dossier *P.12*

ENFANTS SORCIERS: LE CALVAIRE DES MINEURS CONSIDERES COMME DES « SUPPÔTS DE SATAN »

Social *P.15*

« SODABI » : CE SPIRITIEUX TRADITIONNEL MAL AIME

VENEZ DÉCOUVRIR LA NOUVELLE BOUTIQUE

YAMAHA

SISE À HANOUKOPÉ PRÈS DU COMMISSARIAT CENTRAL TÉL.: 93 27 95 30

520 000 F TTC*

Editorial

Infos N°160 | du 07 au 20 Juillet 2016

Kokouvi Ekpé AGBOH AHOUELETE

REFORMER POUR LES GENERATIONS FUTURES

Le Haut Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCCRUN) organise à la mi-juillet un atelier de réflexion et d'échanges sur les réformes politiques et institutionnelles. Cet atelier vise à organiser une large discussion sur la question des réformes associant personnalités politiques, juristes, sociologues, historiens, organisations de la société civile etc. en vue de déterminer les institutions en mesure de nous assurer une gouvernance adaptée à nos réalités. Il s'inscrit dans la droite ligne des recommandations de la Commission Vérité Justice Réconciliation (CVJR), née elle-même de l'Accord Politique Global (APG), qui ont appelé à une refondation de l'Etat et de la société toute entière. Les propositions dudit atelier, devront servir de document de travail à la Commission de Réflexion sur les Réformes Politiques, Institutionnelles et Constitutionnelles, créée par décret en 2015.

C'est dire donc que le chantier des réformes est en cours. Même si le rythme paraît lent pour certains et que la méthode semble être l'expression d'une démarche à corps défendant selon d'autres, il faut saluer l'initiative qui a le mérite d'exister. En effet, aujourd'hui le débat sur les réformes transcende les clivages et la question ne saurait plus être traitée sous le prisme partisan. Ils doivent être ultra-minoritaires ceux à estimer que nos institutions fonctionnent le plus merveilleusement du monde, dans un équilibre tellement soutenu qu'il n'ait point besoin d'y toucher. Doivent l'être également les « fétichistes constitutionnalistes » qui consacrent le caractère intangible de la loi fondamentale, qui devra traverser toutes les époques et les contextes, en dépit de ses imperfections, même les plus patentes. De fait, l'APG qui exigeait le consensus national pour faire évoluer les fondamentaux de notre République, est plus que jamais d'actualité. Il nous faut nous inspirer du passé, nous adapter à l'époque moderne en ayant pour moteur, la construction d'une société plus démocratique, davantage apaisée et mieux solidaire. Ce « Graal » doit être la quête de tous les Togolais.

Si très majoritairement nous sommes pour les réformes et que la ligne de démarcation sur le sujet n'est pas celle entre l'opposition et la majorité, mais plutôt entre les tenants de l'immobilisme et ceux de l'évolution, reste cependant à trancher le contenu du progrès souhaité. C'est à cette tâche que devront s'atteler les participants à l'atelier et plus tard, les membres de la Commission de réflexion sur les réformes politiques, institutionnelles et constitutionnelles créée par la volonté politique du Président de la République. La position du boycott de certains acteurs politiques est donc de ce point de vue incompréhensible. Il est contradictoire de prétendre lutter pour réformer nos institutions et repousser l'offre à en débattre dans un forum, avec toutes les couches de la société togolaise. Cette posture de diktat permanent, qui imposerait aux autres le calendrier, le rythme, la forme et le contenu du débat public est surréaliste dans le contexte actuel. Certes, l'Alliance Nationale pour le Changement qui incarne les tenants du boycott, a introduit une proposition de loi à l'Assemblée. Sauf qu'en ne participant pas aux travaux de cette institution, le parti de Jean-Pierre FABRE crée lui-même les conditions du rejet à venir de son texte. D'autant plus que ledit texte veut réformer pour les prochaines élections, obsédé par Faure GNASSINGBE et la limitation du mandat présidentiel ; alors qu'il est question au fond de réformer pour les prochaines générations.

REFORMES :

LE JEU D'ECHECS DU COUPLE ANC-ADDI AU PARLEMENT

Ayi d'Almeida

L'avenir dira si ce sont des retrouvailles de cœur ou de raison, circonstancielles ou s'inscrivant plutôt dans la durée. Après plusieurs mois de brouille, l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) et l'Alliance des Démocrates pour le Développement Intégral (ADDI) viennent en effet de déposer conjointement une proposition de loi à l'Assemblée Nationale portant modification de neuf (9) dispositions de la Constitution de 1992. En adoptant une telle démarche dont il a pleine conscience qu'elle n'a n'aucune chance de prospérer, le parti de Jean-Pierre FABRE est dans la pure tactique politicienne.

L'initiative, selon les indiscrétions de Kperkouma WALLA un cadre d'ADDI, serait venue de l'ANC qui a convaincu son ancien allié en vue de « l'amélioration et la réintroduction de la proposition de loi sur les réformes qui a été rejetée en décembre 2014 » De fait, la requête déposée le 29 juin par Me Isabelle AMEGANVI présidente du groupe parlementaire ANC, porte sur les articles 38, 52, 59, 60, 62, 100, 101, 144 et 145 de la Constitution de 1992). Selon l'exposé des motifs, les signataires soutiennent fonder leur proposition de loi d'abord sur « les 22 engagements souscrits par le Togo avec l'Union Européenne le 14 avril 2004 et l'Accord Politique Global (APG) signé le 20 août 2006, qui ont conditionné le retour de notre pays dans le concert des Nations, suite aux élections législatives d'octobre 2007 et avec la perspective d'une poursuite de la mise en œuvre des réformes politiques et électorales définies consensuellement ».

Ensuite, sur les « recommandations de la Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR), notamment celles relatives à la mise en œuvre des réformes politiques et électorales prescrites par l'APG. » Ils évoquent également « la persistance de la volonté d'une grande majorité du peuple togolais de voir opérer les réformes politiques et électorales prescrites par l'APG » tout comme « les efforts en faveur de la mise en place de critères de convergence des organisations sous-régionales, et les drames qui continuent de frapper les populations de pays qui s'opposent, par tous les moyens à l'alternance démocratique. » Enfin, ils déclarent considérer « la nécessité d'une restauration de la confiance mutuelle qui passe par le respect des engagements pris, notamment au travers d'accords politiques successifs ».

A CONTRE TEMPS ET A CONTRE-COURANT !

L'initiative des députés de l'ANC et d'ADDI a la vertu de faire taire la polémique leur reprochant de ne pas introduire de propositions de loi sur la révision constitutionnelle dont ils sont pourtant les chantres. Elle a par ailleurs le double avantage d'exposer le contenu de l'évolution constitutionnelle et institutionnelle souhaitée par ces deux partis ; tout en poussant la majorité à se positionner face à la question des réformes.

Cependant, on peut s'étonner qu'elle n'intervienne qu'environ dix-huit (18) mois après celle avortée en décembre 2014 et qu'entre les deux, l'immobilisme ait prévalu. Mais surtout on ne peut manquer de relever la coïncidence de cette démarche avec l'organisation de l'Atelier national de réflexion et d'échanges sur les réformes politiques et institutionnelles par le Haut Commissariat Chargé de la Réconciliation et de l'Unité Nationale (HCCRUN) et qui doit se tenir du 11 au 15 juillet à l'hôtel Radisson Blu 2 Février. Cette proximité est tout sauf fortuite. En effet, le télescopage de ces deux calendriers a été volontairement voulu par la formation de Jean-Pierre FABRE pour compromettre et noyer l'initiative d'Awa NANA, à qui l'ANC conteste la légitimité pour conduire le débat sur les réformes tout en dénonçant le cadre proposé pour en connaître. Dans un courrier –réponse adressé en ce sens à l'ancienne magistrate, l'ex lieutenant de Gilchrist OLYMPIO rejette toute collaboration avec son institution et annonce le boycott de son parti aux travaux de l'atelier à venir.

La requête de Me AMEGANVI a en réalité un unique dessein : ne pas être marginalisé par la séquence qui va s'ouvrir avec l'atelier du HCCRUN auquel l'écrasante majorité des acteurs (pouvoirs publics, classe politique, société civile, médias, chancelleries et organisations internationales, partenaires techniques, financiers et au développement, personnes ressources etc.) a souscrit, malgré quelques réserves ou nuances d'appréciations. L'ANC veut continuer à être le parti qui suscite, anime voire impose le timing du débat constitutionnel et ne souhaite pas se laisser voler la vedette. Elle n'entend surtout pas laisser la paternité d'une évolution institutionnelle et des réformes au HCCRUN et aux éventuelles conclusions de ses travaux.

Jean-Pierre Fabre, Pdt de l'ANC

Et donc par ricochet au Président de la République, à l'origine de la création de cette institution chargée principalement de la mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité Justice Réconciliation, dans lesquelles les réformes politiques occupent une place centrale. L'objectif de cette proposition de lois est donc de saboter le rendez-vous national du 11 juillet pour rester maître du jeu.

AUCUNE CHANCE.

C'est justement pour ces raisons tenant à un jeu d'échecs que la requête ne prospérera pas.

Le pouvoir n'a aucun intérêt politique à saborder une initiative qu'elle soutient, au profit d'une proposition de loi introduite par ses adversaires. D'autant plus qu'elle est quasiment le copié-collé de celle rejetée en 2014 qui prétendait imposer la rétroactivité dans son application, notamment sur la limitation du mandat présidentiel. Le fait de réintroduire une réforme non adoptée quelques mois plutôt sans l'avoir modifiée pour l'essentiel, en n'y associant pas ses collègues de l'opposition notamment ceux du Comité d'Action pour le Renouveau (CAR) ou les indépendants, sans négociations préalables avec la majorité alors qu'il faut une majorité de 4/5 pour qu'elle soit votée et qu'elle est minoritaire (18 députés sur 91), conforte l'idée que le but de la manœuvre pour l'ANC n'est pas une révision constitutionnelle, mais un simple positionnement politique.

D'autant plus que le curieux refus de participer à un atelier réunissant les différentes couches de la société togolaise et devant discuter justement de la question des réformes, vient en contradiction avec les démarches et la boulimie épistolaire du Chef de file de l'opposition Jean-Pierre FABRE, par lesquelles il incitait Faure GNASSINGBE à créer le cadre et les conditions d'un débat sur le sujet.

Lui qui déclarait par ailleurs, en réaction à l'inscription à l'ordre du jour en plénière de la question des réformes en 2014 par le Président de l'Assemblée nationale : « personnellement, je ne comprends rien du discours du président de l'assemblée nationale à faire venir ce sujet à la plénière ; ce n'est pas du tout cohérent.

Le consensus ne s'obtient pas au parlement, c'est pourquoi nous proposons un cadre de discussion sur les questions des réformes.... » Son alliée d'ADDI a peut-être tout compris : elle enverra des représentants à l'atelier du HCCRUN.

moov™

no limit®

drive dentsu

moovpromo internationale

Appelez la sous-région à partir de 89f/min !

Jusqu'au **31 Août 2016**, communiquez en toute liberté vers :

- ☑ la Côte d'Ivoire, le Bénin et le Burkina Faso à **89F/min**
- ☑ Le Ghana, le Mali à **125F/min**

Moov, No limit.

www.moov.tg | Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant) | moovtogoofficiel | epignationtogoofficiel

FAURE GNASSINGBE VOYAGE-T-IL TROP ?

Ayi d'Almeida

C'est une polémique récurrente à chaque déplacement du Président de la République à l'étranger. Et presque sans surprise, elle est revenue après l'intense séquence diplomatique qui a amené Faure GNASSINGBE à quelques jours d'intervalle, à Pékin (Chine) et à Berlin (Allemagne) pour deux visites d'Etat de rang. Si les interrogations autour des voyages présidentiels sont légitimes, au regard de la nécessaire transparence et celle de l'utilisation efficiente de fonds publics, elles ne sauraient en occurrence occulter le caractère parfois délirant des arguments empruntés pour dénoncer ces sorties à l'étranger, considérées comme trop fréquentes, budgétivores et inutiles. Pour les apprécier, FOCUS INFOS s'est intéressé à ce que font les autres Chefs d'Etat, notamment dans la zone de l'Union Economique Ouest-Africaine (UEMOA) et ce qu'en dit leur presse. Revue !

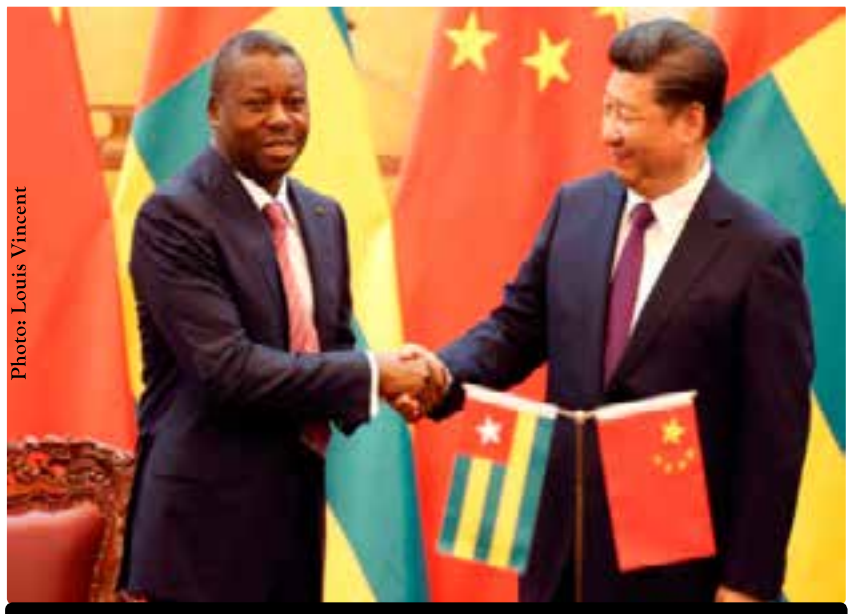

Photo: Louis Vincent

Faure Gnassingbe avec Xi Jiping lors de la visite d'Etat en Chine en mai 2016

« Macky SALL, un globe-trotter inefficace »

C'est en substance ce qu'on peut retenir des critiques émanant des détracteurs du président sénégalais, qui dénoncent ce qu'ils décrivent comme des voyages coûteux.

« Macky Sall s'est révélé un véritable globe-trotter qui, en moins de 7 mois de présidence, a déjà effectué pas moins de 12 voyages à l'extérieur, soit une moyenne de presque 2 voyages par mois. Pour un pays dont les « caisses sont vides » et les populations qui ont du mal à s'en sortir, ces voyages sont budgétivores et loin de constituer un signe de bonne gouvernance tant chantée par les tenants du pouvoir actuel. Ces voyages coûtent extrêmement cher aux pauvres contribuables sénégalais que nous sommes. Un simple voyage coûte des centaines de millions de nos francs, en frais de kérosène, d'hôtel de luxe, de protocole, de frais de bouche, sans compter les sommes que le président distribue à ses militants dans les pays qu'il visite » s'indignait le confrère sénégalais du Leral au début du mandat du successeur d'Abdoulaye WADE. Ce dernier qui, du fait de ses nombreux voyages à Touba et à l'étranger ainsi que de ses apparitions nombreuses à la télévision publique (la RTS)lorsqu'il dirigeait le pays de la Teranga, avait fini par se voir coller lui-même le sobriquet du président des trois T : «Télé, Touki , Touba». Le quotidien « En Quête » avait quant à lui fait ses comptes. « Au cours de ce mois de mai 2016, le président a voyagé 3 fois en 10 jours. Du 11 au 13 mai, il était à Kigali au Rwanda où il participait à la 26ème édition du Forum économique mondial sur l'Afrique. Le Lendemain, il a fait cap sur Abuja pour prendre part à la deuxième session du Sommet sur la sécurité régionale. Du 18 au 22 mai, Macky Sall a été au Kazakhstan, un pays peu connu des Sénégalais. Sur le chemin de retour, il a fait escale à Istanbul en Turquie » écrivait-il. Avant de conclure : « On dirait que le locataire du palais préfère aller à l'étranger ou alors être en haute altitude.» Un mois plus tôt, le président sénégalais allait effectuer de nouveau trois voyages en l'espace de 10 jours : Turquie, Congo et Etats-Unis. Réaction du leader du Mpd/Ligeey Aliou SOW: « le chef de l'Etat dépasse non seulement son prédécesseur WADE, mais il n'a pas d'égal sur le continent africain. Le président voyage trop ! Il voyage énormément. C'est le président africain qui voyage le plus'', soutenait-il. Et de le moquer : « Les présidents Abdou Diouf et Abdoulaye Wade ne passaient jamais inaperçus lors des rencontres internationales, ils étaient toujours au premier plan. Avec Macky Sall, parfois on se demande s'il était vraiment de la partie. Il se cherche toujours, même sur les photos de famille, on a parfois du mal à voir notre président. »

2,6 VOYAGES PAR MOIS POUR OUATTARA.

Cette moyenne, c'est l'opposant à Alassane OUATTARA, le Dr Séraphin Yao PRAO, délégué national pour le système économique et financier de la formation politique LIDER qui l'a établi. Dénonçant le fait que « les voyages incessants du président de la République causent un accroissement de la dette de l'Etat ivoirien », il soutient que celui-ci paie » kérosène, parking avion, perdiems de la cour qui l'accompagne pour en moyenne 5 jours par mission, frais d'hôtel et de déplacements, dépenses de courtoisie… » Selon lui, le président ivoirien voyagerait 2,6 fois par mois. Et de proposer de « savants calculs » : « un mois ayant 30 jours, nous pouvons donc conclure que le chef de l'Exécutif travaille 17 jours par mois (30 jours : 13 jours de vadrouille = 17 jours travaillés). Si l'on prend le coût horaire de chacun des membres de la délégation, dont le travail n'est pas effectué en Côte d'Ivoire mais dont le salaire est bel et bien payé en plus des perdiems perçus, et si l'on tient compte de la taille des délégations qui l'accompagnent, il faut estimer que chaque voyage du président de la République coûte au moins 1,5 milliards fcfa et au plus à 2 milliards fcfa au contribuable ivoirien.

C'est donc au minimum 3,9 milliards de fcfa par mois (1,5 milliards x 2,6 voyages par mois) que l'Etat ivoirien débourse pour aller chercher des investisseurs, qui pour leur part attendent que la sécurité revienne en Côte d'Ivoire pour s'engager. »

Le journal « bleu » Le Temps, proche de l'ancien régime du président Laurent GBAGBO enfonce le clou, en désaccord visiblement avec le sénégalais SOW pour qui Macky SALL serait le président qui voyagerait le plus au monde. Selon le confrère ivoirien, c'est plutôt Alassane OUATTARA qui serait « champion du monde des voyages de chefs d'Etat du XXIè siècle ». « Rien qu'en deux ans seulement (2011- 2013), Ouattara a effectué plus de voyages hors du pays que Félix Houphouët-Boigny en trente-trois ans » écrit-il. « Les totaux cumulés des voyages de Ouattara dans cette période dépassent la centaine.

Sous ce rapport des voyages des chefs de l'Etat ivoirien hors de la Côte d'Ivoire, Henri Konan Bédié et Robert Guéï font tout simplement figure de nains à côté d'Alassane Dramane Ouattara. Quant au président Laurent Gbagbo, il est de notoriété qu'il n'était pas un adepte des parades et de la vie de château dans les pays étrangers. Le nombre de ses voyages hors de la Côte d'Ivoire ne s'élève qu'à une dizaine, à peu près, en dix ans » assure-t-il.

55 VOYAGES EN 1 AN ½ POUR IBK.

Comme ses homologues du Togo, du Sénégal et de la Côte d'Ivoire, le président malien n'échappe pas à la polémique sur ses voyages à l'étranger. Le site malilink.net qui se veut par ailleurs une plateforme de discussion des intellectuels maliens, allègue avoir fait le détail des voyages d'Ibrahim Boubacar Kéïta (IBK) à l'extérieur : 55 entre sa prise de fonction en septembre 2013 et le 11 février 2015. « En raison de 3 jours par voyage en moyenne (comme l'estiment certains analystes), IBK aura passé 165 jours hors du Mali depuis sa prise de fonction en septembre 2013. Soit près de 6 mois sur un total de 18 mois. Autrement dit, à ce jour, IBK aura passé le tiers de sa présidence à l'étranger, et cela au moment même où le pays est en guerre civile et joue son avenir » constate notre confrère. « Rien que pour les douze (12) premiers mois de son accession au palais de Koulouba, Ibrahim Boubacar Kéita a effectué vingt huit (28) voyages officiels et privés hors du Mali. Un record » note pour sa part l'hebdomadaire Le Prétoire. Selon lequel, « c'est au minimum 7 milliards de Fcfa par mois (1 milliard x 7 voyages par mois) que l'Etat malien débourse pour aller chercher des investisseurs, qui pour leur part attendent que la sécurité revienne au Mali pour s'engager. La conséquence à moyen terme est que nous n'avons pas d'investissement, sauf sur les grands discours de nos autorités qui nous assurent que l'Etat travaille pour nous. Par contre, nous avons bien de la croissance, mais elle ne concerne que la dette publique, le chômage, la pauvreté et l'insécurité. Conclusion : en réduisant ses voyages, Ibrahim Boubacar Kéita pourrait consacrer une partie de ce milliard mensuel à la restructuration du secteur de la sécurité, ce qui, tout le monde en conviendra avec nous, est une priorité urgente au Mali »

A ce rythme, conclue-t-il, « IBK a de fortes chances de battre en cinq ans le record de voyages présidentiels établis par deux de ses prédécesseurs (Alpha Oumar Konaré et Amani Toumani Touré) durant les dix ans qu'ils ont fait au pouvoir ».

YAYI BONI ET SES 21 MILLIARDS SELON LA PRESSE.

« En huit ans de gouvernance, Boni Yayi a effectué plus de voyages à l'étranger que le Président Mathieu Kérékou en dix ans. Il a sillonné plusieurs capitales africaines, occidentales et asiatiques. De 2006 à ce jour, le Président Boni Yayi a fait pas moins de 80 déplacements officiels à l'étranger avec en moyenne au moins 1,2 voyage chaque mois et 8 par an », croit savoir la presse béninoise. Selon la Nouvelle Tribune par exemple, le « rythme de voyages à l'extérieur de M. Yayi Boni est l'un des plus élevés en tant que président de la république, comparé aussi bien à ses congénères africains qu'à ses pairs du monde.

Dès son élection en 2006, la manie du voyage international a frappé les esprits par sa cadence folle ». « Pourquoi Yayi voyage-t-il si fréquemment pour ne pas dire si frénétiquement » s'interrogeait-il.

C'est surtout, Laurent Mêtongnon, Secrétaire général de la Fédération des Syndicats de l'Administration des Finances (Fésyntra-Finances) qui a alimenté la polémique en publiant sur une radio locale ce qu'il présentait comme une partie du « coût des nombreux voyages de Boni Yayi hors du Bénin ». Ainsi, du 06 avril 2006 à septembre 2014, ils auraient coûté au Trésor Public béninois plus de 21 milliards 600 millions (21,6 milliards) de Fcfa. Ce montant couvrirait uniquement les affrètements d'avions, locations d'équipage, l'entretien et la maintenance de l'avion présidentiel. Les frais d'hébergement et de mission des délégations présidentielles ne sont pas pris en compte. Il en est de même pour les frais de déplacement du Président de la République à l'intérieur du pays.

PENCHANT EXCESSIF DES VOYAGES AU NIGER :

Dans la zone UEMOA, c'est au Niger que la polémique sur les voyages présidentiels, quoique existants, est la moins vive. Il est reproché au président Mahamadou Issoufou d'avoir un penchant excessif pour les voyages à l'étranger. Les critiques estiment que ses fréquents déplacements grèvent les ressources déjà maigres du budget de l'Etat.

42 VOYAGES PAR AN POUR FRANCOIS HOLLANDE.

Le constat est que de Lomé à Niamey, en passant par Bamako, Cotonou et Abidjan, la polémique est la même sur les voyages présidentiels. Les détracteurs des Chefs d'Etat de ces pays croient chacun visiblement que ce sont les leurs qui se déplacent de manière excessive. Cela s'explique en partie et en ce qui concerne le cas du Togo, d'une part par l'absence de l'habitude de rendre compte y compris à l'opinion, d'autre part par le déficit de communication au retour de ces voyages. Laissant ainsi libre cours à des débats légitimes mais mal posés, à toutes les spéculations, y compris celles volontairement de mauvaise foi.

A preuve, au lendemain d'une intéressante et fructueuse séquence diplomatique avec des visites d'Etat de rang en Chine et en Allemagne, aucun « service après-vente » n'a été assuré. Aucun ministre ni autorité ayant légitimité et qualité pour se faire, comme à l'accoutumée, n'a déféré à l'important besoin d'information au bénéfice de nos compatriotes, sur les enjeux et les bénéfices des déplacements, d'autant plus que d'utiles conventions ont été signées, pouvant impacter positivement l'économie togolaise.

Car en réalité, comme l'a si justement indiqué El Hadj KASSE, Chargé de Communication à la présidence sénégalaise, « un président se déplace pour développer la coopération. C'est le premier diplomate du pays». Partout dans tout le monde, aux Etats-Unis, en France, en Afrique du Sud les présidents voyagent. » . Avant d'ajouter : « nos économies sont extraverties. Nous dépendons beaucoup de l'extérieur, de la dette, de l'aide au développement, de l'investissement étranger » pour expliquer

(Suite à la page 5)

CRISE AU CAR:
ME AGBOYIBO OU LE CHOIX D'UNE VOIE SANS ISSUE

Ayi d'Almeida

Ce n'est donc plus qu'une question de semaines, voire de mois pour les plus optimistes. A moins d'une improbable réconciliation, l'implosion du Comité d'Action pour le Renouveau (CAR) semble inéluctable. Ce parti, jadis la principale force politique du pays, refuge avec quelques autres, de ceux qui ne voulaient pas du face-à-face crisogène, entre une certaine opposition radicale inopérante et un pouvoir sûr de son fait, va donc rallonger la liste des grandes formations appelées à célébrer leur passé glorieux mais révolu. La faute est nécessairement collective. Mais la situation est en grande partie la conséquence du refus de Me Yawovi AGBOYIBO d'apprendre de l'histoire et de passer la main, définitivement.

Il a beau jouer de sa dextérité politique légendaire et jouir de sa proximité avec certains médias pour accréditer la thèse d'un Brutus trahissant César et commettant un parricide. Mais difficile pour les observateurs avisés de la vie politique togolaise d'avaler une telle couleuvre ou de se laisser convaincre par son « story telling », avec une ficelle aussi grosse. En effet, Me Yawovi AGBOYIBO, président d'honneur du CAR continue d'entretenir la polémique autour de trois sujets majeurs, pour conforter la légitimité de son retour programmé.

Il s'agit de convaincre que non seulement le président sortant, Me Dodji APEVON n'a pas été à la hauteur de sa mission, accumulant échecs et déficit d'initiatives , mais a également largement dépassé le terme de son mandat.

En outre, ses partisans allèguent de ce que la ligne du parti soit de plus en plus dévoyée. Entre la tentation radicale avec un rapprochement de l'ANC souhaitée par Me APEVON et la « proximité suspecte » de certains cadres avec UNIR, le CAR serait menacé. Il urge donc repréciser les fondamentaux du parti et de rappeler jusqu'où ne pas aller. Et pour remettre le parti à l'endroit, qui mieux que son « président fondateur », gardien des valeurs.

Pour porter ce discours et crédibiliser le scénario, des responsables de fédérations, opportunément réunis, somment le président du parti, d'organiser sans délai un congrès. Une démarche en marge des dispositions statutaires et une méthode curieuse qui ne saurait cependant remettre en cause une évidence politique : la carrière de l'ancien bâtonnier, quelque brillante qu'elle fût, est désormais derrière lui. De fait, le considérer comme la solution pour redynamiser le parti est

Me Yaovi Agboyibo

une voie sans issue.

Il est bien malheureux que l'un des pères de la démocratie togolaise, mal célébré il est vrai, mais à qui l'Histoire rendra nécessairement justice, se retrouve aujourd'hui à constituer un problème à sa propre formation politique, le boulet qu'elle traine.

Quelles que soient la complexité des intrigues montées et l'éloquence des derniers hérauts de son retour, les Togolais ne seront pas dupes. Nos compatriotes, militants, sympathisants ou non du CAR peuvent difficilement s'enthousiasmer d'une reprise en mains par l'ancien Premier ministre du parti. L'hémorragie annoncée avec le départ de plusieurs cadres, la baisse de sympathie dans l'opinion ainsi que l'absence de la voix du parti dans le débat actuel sur les réformes, ne semblent pas l'émouvoir outre mesure. Il a choisi le jusqu'au-boutisme, convaincu qu'il tiendra le parti. Ce qui est probable. Mais un parti réduit à sa plus simple expression, « un roi qui n'aura plus de trône qu'un rocher. »

MAUVAISE IDEE.

Pour autant, Me APEVON et ses amis ont-ils raison de quitter le parti et d'aller en créer un nouveau ?

Pas si sûr. En effet, le paysage politique togolais est très bipolarisé et il est difficile pour une troisième force d'émerger. Entre la majorité au pouvoir et le principal parti d'opposition l'ANC avec ses alliés de CAP 2015, se faire une place ne sera pas aisée. Bon nombre d'hommes politiques ont tenté l'expérience pour se rendre à l'évidence de la bipolarité. Quelle sera l'offre politique de Me APEVON et quel sera son électorat ? Existe-t-il déjà ? Si oui, où était-il pour expliquer le faible score du CAR lors des consultations électorales depuis 1998 ? Si non, où ira-t-il le chercher, avec la centaine de partis politiques existants ? Le risque pour le député de Lomé, est de se retrouver avec une formation à la Djimon ORE ou Aimé GOGUE, connue et soutenue davantage dans son milieu d'origine. Et il est vrai que dans la zone ouatchi, spécifiquement dans le Vo, Dodji APEVON n'aura aucun mal à implanter son parti et à se faire élire. Mais l'envergure nationale suivra dans ces conditions, difficilement. Et au final, ce ne sera qu'un parti de plus, vite relégué aux rangs des « plaisantins de la République », comme les affublent avec beaucoup de méchanceté, un confrère. Si la ligne souhaitée est majoritaire et que les cadres pour l'essentiel sont contre le surréaliste retour du « bélier de Kouvé », il eût été plus pertinent de faire valider cette position lors d'un congrès et de prendre en main totalement et effectivement le CAR, en marginalisant son « président fondateur », obligé de se mettre dans les rangs et de faire profil bas. Malgré sa figure tutélaire.

L'INCONFORT DE JEAN KISSI:

Dans ce contexte de guerre fratricide pour laquelle les couteaux sont de sortie et aiguisés à l'extrême, c'est Jean KISSI qui se retrouve le plus dans une position inconfortable. Sommé de prendre parti et de dire dans quel camp il est, lui qui souhaite afficher une certaine neutralité qui il est vrai, dans cette situation, est difficilement soutenable.

Entre sa fidélité à Me AGBOYIBO avec lequel il entretient depuis plus de 30 ans des relations plus que politiques, et sa conviction d'un nécessaire renouvellement de la classe politique, mais également ses amitiés avec plusieurs cadres, il a visiblement du mal à trancher. Cette hésitation est interprétée comme un soutien, un blanc-seing accordé au retour vers le passé. Ce qui est d'ailleurs une lecture logique.

Car il faut savoir prendre ses responsabilités et la force de conviction de tourner le dos à certains égarements, même venant de son mentor. « Quand on ne veut pas, on dit non » disait un homme politique sud-africain.

Mais l'agression dont il a été victime dans sa circonscription de Vogan n'en est pas pour autant excusable, et ce guet-apens qui lui a été tendu est simplement scandaleux. Les désaccords politiques, surtout au sein d'un même camp, ne peuvent se résoudre avec des coups de poings. Au fond et à l'analyse, il nous semble que la posture de Jean KISSI relève d'une tactique politicienne. En suivant APEVON et Cie, il risque de continuer à être tout numéro sauf le N°1. Et la perspective de le devenir à court et moyen terme, au sein d'une nouvelle formation, est plus éloignée que s'il restait avec le « bélier ». En effet, APEVON lui-même et son entourage restent encore relativement jeunes. Tandis que le « bélier » tire vers sa fin, aussi bien politique que biologique. Sa place sera plus rapidement à prendre. Simple calcul politique.

DU PETIT LAIT

Pendant qu'ils se combattent au CAR, c'est UNIR et l'ANC qui boivent du petit lait. La première peut surfer sur la division congénitale de l'opposition ; mais également compter sur son éparpillement dans un contexte de débat public sur les réformes et la question des élections locales.

Quant au parti de Jean-Pierre FABRE, il peut enfin jouir de l'hégémonie tant recherchée, n'ayant plus dans ses pattes, cette troisième force, quoique affaiblie, qui est restée toujours audible, capable de propositions et de positions fortes. L'ancien lieutenant de Gilchrist OLYMPIO ne pleurera certainement pas l'implosion du CAR.

FAURE GNASSINGBE VOYAGE-T-IL TROP ?

(Suite de la page 4)

les voyages à l'étranger des chefs d'Etat.

Au surplus ce n'est pas que le président de la République qui voyage.

Les députés autant, sinon davantage, les ministres, les hauts fonctionnaires, les grands commis de l'Etat et toute une flopée de personnes voyagent également sans pour autant émouvoir l'opinion. En outre, le Togo est membre de plusieurs organisations internationales comme le NEPAD, l'ONU, l'UA, le G8, le G20, Chine/Afrique, Inde/Afrique, Europe/Afrique, USA/Afrique, CEDEAO , UEMOA, mettant donc à la charge du président de la République un certain nombre d'obligations protocolaires et diplomatiques. La Présidente du Malawi Joyce PANDA ne dit pas autre chose lorsqu'elle indique devoir voyager pour « faire revenir les donateurs et attirer les investisseurs vers son pays». « Si je reste ici à la Présidence comme une poule qui couve ses oeufs, personne ne viendra nous aider », a-t-elle déclaré.

Elle soutient donc qu'il est vital pour un pays à la recherche d'une visibilité sur le plan international et de partenariat économique, de «souffrir» que son Chef d'Etat multiplie les voyages à l'extérieur, afin de pouvoir inverser la tendance. Et comme le souligne un parlementaire français sur le sujet, la conception d'une inutilité des voyages présidentiels est une illusion, tant les rapports inter-personnels entre chefs d'Etat et l'enjeu symbolique des déplacements sont porteurs d'un poids politique non négligeable.

Car le président ne se déplace jamais seul, et on ne saurait résumer ses visites à la résolution de problèmes ou l'affirmation d'une amitié bilatérale. De fait, par exemple les voyages des présidents français à l'étranger se sont multipliés depuis un demi-siècle. Alors que le général de Gaulle en réalisait en moyenne 3 par an, François Hollande a effectué près de 42 voyages à l'étranger par an depuis son arrivée au pouvoir.

focus Infos
Bimensuel Togolais d'informations

Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 2235 7766 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

- **Directeur de Publication**
Ekpé K. AGBOH AHOUELETE
- **Rédaction**
Albert AGBEKO : Secrétaire de rédaction
Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique
Ibrahim SEYDOU
- **Collaboration**
Salomon WILSON
Francis Komi AYIDA
Franck EKON
Essénam KAGLAN
Wilfried ADEGNIKA
- **Distribution**
Bernard ADADE
- **Maison du journalisme**
Casier N°49
- **Imprimerie**
Imprimerie 1 Rois 17
BP. 8043 Lomé Togo
Tél. +228 90054237
99587773
- **Conception**
Focus Yakou Sarl
Tél: +228 22 26 01 91
+228 22 19 78 20
Lomé Togo
- **Tirage**
2500 exemplaires

Albert AGBEKO

INVITÉ SPÉCIAL : MME AWA NANA DABOYA, PRÉSIDENTE DU HCRRUN

« RÉFORMES ET RÉCONCILIATION VONT DE PAIRE. L'UN N'A DE SENS SANS L'AUTRE ».

Chargé de la mise en œuvre des réformes institutionnelles et constitutionnelles conformément aux recommandations de la Commission vérité justice et réconciliation (CVJR), le Haut Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN) initie à partir de ce 11 juillet un atelier national de réflexion et d'échange sur les réformes politiques et institutionnelles. A quelques jours du démarrage de l'atelier, Focus Infos a approché la présidente du HCRRUN, Mme Awa Nana Daboya. Elle parle des objectifs de l'atelier, les suites à réserver à ses conclusions sans occulter la question du processus de réparation des victimes des violences politiques au Togo. Lecture...

Focus Infos : Le HCCRUN organise du 11 au 15 juillet prochain, un Atelier National de Réflexion et d'Echanges sur les Réformes politiques et institutionnelles. Quel objectif assignez-vous à cette rencontre?

Mme Awa Nana Daboya : Il s'agit d'un atelier de réflexion et d'échanges avec pour objectif de créer les conditions favorables à la mise en œuvre des réformes institutionnelles au Togo.

De manière spécifique, il sera question de permettre une compréhension commune du concept de réformes, de comprendre l'esprit et la lettre de ces réformes telles qu'elles sont formulées par la CVJR, de permettre la prise en compte des réalités togolaises, des bonnes pratiques en matière de réformes afin de pouvoir innover pour notre pays, puis permettre à tous d'avoir une idée claire de l'implication des réformes dans le processus de réconciliation nationale et de renforcement de l'Etat de droit.

Enfin, ce sera l'occasion de rappeler les rôles et les responsabilités de chaque acteur et de chaque partie prenante dans le processus de réconciliation.

L'atelier de réflexion et d'échanges sur les réformes se déroulera suivant une approche pédagogique et interactive sur la base de communications suivies de débats ouverts, instructifs et constructifs. Ces communications se feront en panels à partir d'expériences et expertises diverses du Maroc, du Ghana, etc.

La synthèse des travaux servira entre autres de document de travail à la Commission de Réflexion sur les Réformes politiques, institutionnelles et constitutionnelles tel que annoncé par le décret du 09 janvier 2015.

F I : L'initiative du HCCRUN se substitue-t-elle aux travaux de la Commission annoncée de réflexion sur les réformes politiques?

A N D : Non pas du tout, au contraire cette commission va surtout le moment venu, œuvrer et proposer des réformes pour toutes les institutions de la République avec pour base les conclusions de cet atelier pour le bien vivre ensemble et le développement du pays.

F I : Certains acteurs politiques annoncent qu'ils ne prendront pas part à vos travaux et soutiennent que le HCCRUN n'a pas la légitimité à discuter des réformes. Votre initiative est-elle mort-née?

A N D : Je ne le pense pas. Pourquoi le serait- elle ? Certes, je déplore cet état de chose mais les participants à l'atelier ont été choisis de façon inclusive car nous avons voulu inviter la société togolaise dans toute sa diversité.

Tous les partis parlementaires et certaines formations extra parlementaires ont été invités à ces échanges. Nous ne pouvons pas non plus inviter tous les partis politiques tels qu'ils sont en nombre dans le pays.

Maintenant si certains partis politiques ne veulent pas participer aux débats nous ne pouvons pas les y obliger. Nous continuons toutefois d'espérer que l'esprit de patriotisme et le sens de responsabilités les amèneront à changer d'avis. Quant à la légitimité du HCRRUN, elle n'est plus à démontrer. Le HCRRUN découle de la recommandation de la CVJR qui tire sa légitimité de l'APG.

F I : APG, CPDC, CPDC rénové, Dialogue Togo Telecom, etc. Tous ces cadres n'ont pas abouti au final. D'où le scepticisme sur vos résultats. Que répondez-vous?

A N D : Tous ces cadres de discussions que vous évoquez ont eu à mener des réflexions sur les réformes mais pas dans la même période ni dans le même contexte. Si vous les prenez un à un, vous noterez que :

- L'Accord Politique Global est intervenu aux lendemains des crises de violences qu'a connues le pays en 2005 comme un sursaut patriotique de la classe politique pour mettre fin à ces crises et à discuter de l'avenir du pays. Il a alors posé les bases de la création d'une commission pour dire la vérité : la CVJR ;

- les CPDC ont eu à mener des réflexions et formuler des propositions qui n'ont pas fait consensus ;

- et enfin la CVJR a fait des recommandations pour des réformes politiques et institutionnelles dont la mise en œuvre a été confiée au HCRRUN et c'est ce que nous faisons.

Par conséquent le HCRRUN est investi d'une mission celle d'œuvrer aux réformes et le HCRRUN pense y arriver. Il faut partir d'une compréhension du concept de réformes, du pourquoi et du comment la CVJR les a préconisées et aboutir à des réformes concrètes des institutions.

Voilà pourquoi, il parait nécessaire pour le HCRRUN dans le strict respect de la mission relativement à la recommandation 8 de la CVJR d'organiser cet atelier pour amener les différents acteurs de la vie sociale et politique de notre pays à avoir une approche partagée du concept de réformes avant d'engager le pays sur la voie de leur mise en œuvre.

Je ne suis pas d'accord quand vous dites que les cadres n'ont pas abouti. Abouti à quoi ?

Je pense que dans leur conception des réformes à tous ces cadres ils pensent tous à la refondation de la société togolaise, à la reconstruction d'un avenir meilleur pour les filles et fils de ce pays et d'un mieux vivre ensemble.

Entendu comme tel, il s'agit d'un long processus qui a commencé avec l'APG et qui continue avec le HCRRUN et ces cadres sont des phases d'évolution de la société togolaise vers sa refondation.

Et par conséquent, ça passe aussi par la réconciliation. Voilà pourquoi nous pensons que nous allons réussir et ce sera le succès de tous ces cadres.

F I : Avez-vous les moyens de votre mission?

A N D : L'atelier est entièrement financé par l'Etat qui montre son engagement à voir le processus de transformation du Togo aboutir. Mais les amis et partenaires du Togo vont certainement par la suite nous accompagner dans les autres volets de notre mission et aussi pour le suivi de l'atelier le moment venu.

F I : Sur quoi voulez-vous que le HCCRUN soit jugé à la fin et quel délai vous donnez-vous pour atteindre vos objectifs?

A N D : Le HCRRUN sera jugé sur les résultats de l'atelier et ce sont les participants qui le diront ; au-delà des participants, ce sont les populations qui s'exprimeront à travers la jeunesse, la société civile ainsi que toutes les autres composantes pour dire qu'avec l'atelier du HCRRUN elles ont compris ce que sont les réformes.

Elles en savent davantage sur des exemples de réformes d'ailleurs et qu'elles sont à même de choisir tel ou tel type de réformes qui cadre avec les réalités du Togo, etc.

F I : Où en est-on avec la mise en œuvre du processus de réparation des victimes des violences politiques?

A N D : Le processus est en cours. Nous nous approchons de la concrétisation des choses par la proposition très prochainement d'un plan d'indemnisation pour les uns, de restauration pour les autres, de compensation et de réparation symbolique également.

Toujours est-il que le programme de réparation suivant instruction du chef de l'Etat va être mis en œuvre sur la base de catégorisation des diverses propositions d'indemnisation et de compensation ainsi que de restauration. Tout cela va être classé et le gouvernement va prendre des dispositions pour les satisfaire.

F I : Un mot de fin pour vos compatriotes?

A N D : Je voudrais dire à tous les Togolais et Togolaises que le HCRRUN voudrait rappeler la nécessité de construire l'avenir de ce pays dans la réconciliation et dans l'unité.
C'est l'occasion au cours de cet atelier de nous rappeler à notre esprit nos valeurs communes lorsque nous allons faire le bilan de nos pratiques institutionnelles tel que nous les avons connues à travers les 4 Républiques et converger vers un avenir par la proposition de bonnes institutions et des innovations pour renouer le tissu social.

Mon dernier mot sera « Réformes et réconciliation vont de paire. L'un n'a de sens sans l'autre ».

AVIS D'INVITATION A SOUMISSIONNER

Réf : Recrutement des cabinets/Bureaux d'Etudes pour la supervision et le contrôle des travaux de Réhabilitation et construction des pistes rurales dans les régions : Centrale, Kara, Maritime, Plateaux ; savanes dans le cadre du Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) RFP/PUDC/001/06/2016

Au service des peuples et des nations

1. Le programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) - Bureau Togo, sollicite par le présent avis des propositions de la part de tous les candidats intéressées, pour le recrutement des cabinets/ Bureaux d'Etudes en vue de la supervision et le contrôle des travaux de réhabilitation et construction des pistes rurales y compris les ouvrages d'accompagnement dans les cinq régions du Togo : Centrale, Kara, Maritime, plateaux, Savanes. Ces travaux s'inscrivent dans la composante 1 :Infrastructure et services sociaux de base du Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) financé par le Gouvernement du Togo et ses partenaires.

2. La supervision et le contrôle des travaux sont organisés ainsi qu'il suit :

RFP/PUDC/001A/06/2016 : Région CENTRALE
Les travaux à superviser sont répartis en (03 lots indépendants
Lot1: Kousountou- Balanka - Fre Bénin : 19Km
Lot2: Balanka - kouloumi 18,2 Km
Lot3: Tchamba - Krikri - Kazakalé - Fré Bénin: 31Km

RFP/PUDC/ 001B/06/2016: Région de la KARA
Les travaux à superviser sont répartis en quatre (04) lots indépendants
Lot1: Alloum - Broukou - Namon: 20Km
Lot2: Namon - Guérin - Kouka - Kidjaboum: 20 Km
Lot3: Guérin kouka- Kidjaboum: 20km
Lot4: Kidjaboum - Katchamba : 14,7 Km

RFP/PUDC/001/06/2016: Région MARITIME
Les travaux à superviser sont répartis en quatre (04) lots indépendants
Lot1: Davié (RN1) Assomé - Noépé (RN5) : 23,95Km
Lot2: Assahoun (RN5) Gapé Kpédzi: 15 Km
Lot3: Gapé Centre - Agbélouvé (RN1) : 10Km
Lot4: Agbélouvé(RN1) - Zafi - Ahépé (RN4) : 28Km

RFP/ PUDC/001D/06/2016 : Région des PLATEAUX
Les travaux à superviser sont répartis en quatre (04) lots indépendants
Lot1: Kamina - Wadanyi - Kpalavé - Ayagba - kotora - kougnohou PK 00PK21+500 :(21,5 km)
Lot2: Kamina - Wadanyi - kpalavé - Ayagba - kotora - kougnohou du PK21+500 au PK 43+00 (21,5 Km)
Lot3: Wadanyi - kabanyi: 10Km
Lot4: Sérégbéné - Danyigan, Jonction Kpalavé - kotora : 14km

RFP/PUDC/001E/06/2016 : Région des Savanes
Les travaux à superviser sont répartis en cinq (5) lots indépendants
Lot1: Tandjouaré – Bogou – Yembour – Fré Ghana : 20 Km
Lot2: Nano – Doré – Warkambou – Frontière Ghana (Pk 0+00 au Pk 20+00) +piste Nano-Bogou 8 Km : total 28 Km
Lot3: Nano – Doré – Warkambou – Frontière Ghana + piste du PK 20+00 au PK 46+00 : 26 Km
Lot4: Dapaong – Karssomme – Djabargou – Yanyane – Lotougou : 22 Km
Lot5: Sintori – Bianbouri – RN 1 : 20,71 Km
Un (1) Cabinet/Bureau d'études peut soumettre des offres pour toutes les régions mais un (1) Cabinet/bureau d'étude sera retenu par région.

3. La durée des travaux des entreprises est estimée entre six et huit mois.

4. Toutes les conditions/ exigences des cinq (5) invitations à soumissionner (RFP) sont détaillées dans les dossiers accessibles en ligne à l'adresse précisé au point 5 du présent avis.
Pour être qualifiés, les soumissionnaires doivent remplir les exigences minimales décrites dans les invitations à soumissionner. Les exigences de qualification comprennent entre autres :

- Les conditions légales du Cabinet/Bureau ;
- La situation financière du Cabinet/Bureau ;
- L'expérience du Cabinet/Bureau
- La méthodologie d'exécution de la mission/tâches ;
- La disponibilité, la qualification et l'expérience du personnel dédié à la mission ;
- La disponibilité du matériel minimum requis pour l'exécution de la mission.

Les principaux critères d'évaluation sont également clairement mentionnés. Veuillez lire attentivement les instructions fournies dans les dossiers.
5. les candidats désireux de soumissionner peuvent télécharger les dossiers complet sur le site web du PNUD à
Partir du 22 Juin 2016 à l'adresse suivante : http : //procurement-notices.undp.org/index.cfm

ENERGIE :

FIN DU MONOPOLE DE LA CEB VERS UNE AMELIORATION DU SERVICE DE LA CEET ET UNE PLUS GRANDE DISPONIBILITE DE L'ELECTRICITE ?

Ibrahim SEYDOU

Les députés ont adopté le 24 juin dernier à l'unanimité, la loi autorisant la ratification de l'Accord International Béni-no-Togolais de l'Electricité, signé le 10 mars 2015 à Cotonou, modifiant l'Accord International portant Code Béni-no-Togolais de l'Electricité du 23 décembre 2003. Pour l'essentiel, elle met fin au monopole de la Communauté Electrique du Bénin (CEB), société commune au Togo et au Bénin, comme acheteur unique de l'énergie électrique pour le compte de ces deux pays. Ouvrant ainsi la voie à la concurrence et à la perspective d'avoir un meilleur service public d'électricité ainsi qu'une plus grande disponibilité de la fourniture de l'énergie électrique.

Cette évolution de la réglementation en matière d'énergie répond d'abord à un souci d'adaptation et d'harmonisation des activités de la CEB aux obligations souscrites par le Togo et le Bénin, aussi bien dans le cadre de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) que dans celui de l'Union Economique Monétaire Ouest Africain (UEMOA), qui sont celles d'une économie de marché ouverte et respectueuse de la libre concurrence. Il s'agit ensuite, selon les autorités des deux (2) pays, d'une quête d'efficacité et de résultats.

De fait, le nouvel accord international bénino-togolais dont la ratification vient d'être autorisé supprime le statut de la CEB en tant qu'acheteur unique de l'énergie électrique. De facto, le marché est désormais ouvert aux autres opérateurs : chaque Etat ou société nationale a désormais le droit de produire ou d'acheter l'énergie électrique auprès du vendeur de son choix, en dehors de la CEB. Ainsi, les distributeurs nationaux ou tout autre acheteur désigné par l'Etat concerné peuvent signer des contrats d'achat/vente de l'énergie électrique avec tout producteur indépendant. Celui-ci, installé sur le territoire de l'un des Etats, peut vendre son énergie électrique à la CEET au Togo ou à la SBEE au Bénin.

Cependant, la CEB conserve le monopole des importations, de ses propres sources de production et du transport. Elle veillera également à ce que le prix de l'énergie électrique soit compétitif par rapport aux autres sources disponibles. En outre, aucun producteur indépendant ne peut prétendre à l'exclusivité de la fourniture de l'énergie électrique à un distributeur. Le nouvel accord exige par ailleurs que tous les contrats d'achat/vente de l'énergie électrique respectent la planification de la fourniture d'énergie électrique mise en place par la CEB.

MONOPOLE DU TRANSPORT ET DE L'IMPORTATION.

La nouvelle réglementation, tout en supprimant le statut d'acheteur unique à la CEB, lui garde son monopole de transport et d'importation de l'électricité. Pour certains, cette société ayant fait montre d'inefficacité et de manque de résultats, ne devrait bénéficier non plus de ce monopole, dans le contexte de libéralisation. Selon des sources officielles, si l'interrogation est légitime, le maintien de ce monopole s'explique par la volonté de profiter d'une économie d'échelle. En effet, le secteur de l'électricité peut être scindé en trois (03) sous-secteurs, la production, le transport et la distribution d'électricité. Pour des raisons d'économie, d'efficacité et d'efficience, c'est la production qui est souvent libéralisée pour permettre une concurrence entre les producteurs indépendants aux fins d'obtenir, d'une part les meilleurs prix sortis des centrales, et d'autre part, une augmentation significative des capacités de production installées. Le transport et la distribution constituent un monopole stratégique. L'importation d'électricité par la CEB depuis 1973 est mieux assurée et garantie par elle dans la mesure où elle permet de profiter d'une économie d'échelle du fait des quantités d'énergie plus importantes à approvisionner et à sécuriser pour les deux (02) Etats plutôt que pour un seul Etat.

Au demeurant, le faible niveau d'exécution du programme d'investissement et les accusations de manque de résultats s'expliquent selon des responsables de la société, par le niveau du tarif moyen administré de 58,9 francs CFA par kilowattheure (kWh) qui ne lui permet pas d'être en bonne santé financière ; surtout que les tarifs qui lui sont appliqués par les sociétés d'électricité des pays voisins ne cessent d'augmenter et qu'elle fait face à des déficits financiers élevés réguliers depuis 2010. De plus, la CEB aurait des problèmes de trésorerie du fait du non-paiement aux dates échues des factures de ses clients (la CEET et la SBEE) qui lui doivent à la fin du mois de janvier 2016 respectivement 42,7 milliards et 25,7 milliards de francs CFA.

Un champ électrique de la CEB

NOUVEAUX HORIZONS POUR LA CEET.

Avec la réforme, la CEET peut désormais s'adresser à tout producteur indépendant pour négocier la fourniture de l'énergie électrique et acheter auprès du mieux offrant. La concurrence va sans doute faire baisser les prix de l'énergie et au final, c'est le consommateur qui en profitera.

La demande est forte et croit selon les chiffres de la compagnie de 10% en moyenne par an. Au quotidien, en période de pointe, ce sont 220 Mégawatts dont la CEET a besoin pour satisfaire cette demande ; elle qui ne dispose globalement que de 155 MW (ContourGLobal et Nangbéto compris.) Elle devra donc, avec la nouvelle réglementation, prendre des initiatives de construction ou d'extension de centrales ou de recherche d'autres sources de fourniture d'énergie électrique. Ceci, tout en satisfaisant la demande, améliorer son service.

Dans le passé, en cas de délestage c'est la CEET qui était indexée et clouée au pilori. Pourtant, elle n'était que distributrice, la production, le transport et l'approvisionnement étant assurés par d'autres, notamment la CEB. Avec la nouvelle législation, elle dispose d'instruments pour assumer ses responsabilités.

LA BANQUE MONDIALE INTRODUIT UN NOUVEAU CADRE DE PASSATION DES MARCHES QUI FAVORISERA LE RENFORCEMENT DES SYSTÈMES NATIONAUX DE COMMANDE PUBLIQUE

La Banque mondiale introduit un nouveau Cadre de passation des marchés qui favorisera le renforcement des systèmes nationaux de commande publique

La Banque mondiale s'est dotée d'un nouveau Cadre de passation des marchés qui entre en vigueur le 1er juillet 2016, selon un communiqué publié le 30 juin dernier par l'institution. Conçue pour aider les pays à optimiser l'emploi des dépenses publiques, cette refonte met en avant le rôle stratégique de la passation des marchés pour l'efficacité des interventions de développement. Il s'agit de l'adoption d'une approche plus souple qui aidera les pays à utiliser au mieux les dépenses publiques

« Le nouveau Cadre de passation des marchés intègre le point de vue, le savoir et l'expertise d'un grand éventail d'acteurs dans l'ensemble du monde. À partir de demain, la Banque sera en mesure d'offrir un système de passation des marchés plus moderne et souple, au service de la promotion d'un développement durable », commente Hart Schafer, vice-président de la Banque mondiale pour la Politique opérationnelle et les services aux pays.

Ce nouveau cadre de procédures permettra à la Banque mondiale de mieux répondre aux besoins des pays clients, tout en préservant l'application de normes de passation des marchés rigoureuses pour tous les projets financés par la Banque. Il élargit en effet le nombre d'instruments disponibles afin de mieux s'adapter aux différents contextes nationaux et besoins des clients.

« *Avec cette modernisation du système de passation des marchés, la Banque souhaite œuvrer avec les pays qui sont ses partenaires à l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques et au renforcement des systèmes de commande publique à travers le monde. L'enjeu est de garantir le bon emploi des ressources publiques et de faire en sorte que les pays soient en mesure de fournir des services essentiels comme l'éducation, la santé et l'infrastructure* », indique Deborah Wetzel, directrice principale du pôle mondial d'expertise en Gouvernance.

Le nouveau cadre de procédures, approuvé par le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale en juillet 2015, régit la passation des marchés attribués dans le cadre des projets financés par la Banque, soit un portefeuille de 56 milliards de dollars répartis dans 172 pays. Il est le fruit d'un processus de révision approfondi et d'une série de consultations qui se sont étendues sur trois ans et ont été menées dans 100 pays auprès de 5 000 personnes représentant les pays partenaires, la société civile et le secteur privé.

« *Ce nouveau cadre intègre les perspectives les plus récentes en matière de passation des marchés, dont notamment une plus grande utilisation de la technologie. Il offre une plus large palette de choix et une souplesse accrue et met l'accent sur l'amélioration de la qualité et de la responsabilisation, tout en permettant de mieux s'adapter au contexte spécifique de chaque pays* », souligne Robert Hunja, directeur au pôle mondial d'expertise en Gouvernance.

Cette refonte pose également les bases d'une collaboration plus étroite entre la Banque et les pays partenaires afin que ces derniers améliorent leurs propres systèmes de passation des marchés. Elle prévoit en outre que les clients puissent, dans certains cas, utiliser les modalités de passation des marchés d'autres partenaires de développement multilatéraux ou d'organismes nationaux.

L'adoption du nouveau Cadre de passation des marchés s'accompagne de l'introduction d'une plate-forme de suivi en ligne baptisée « STEP » (pour Systematic Tracking of Exchanges in Procurement), qui permettra d'accélérer les processus d'attribution des contrats tout en favorisant la transparence et la responsabilisation.

La Banque intensifiera par ailleurs le traitement des plaintes relatives à la passation des marchés.

LE DÉFICIT COMMERCIAL DE PRODUITS ALIMENTAIRES, UN DÉFI POUR LE TOGO

Carpophore Ntagungira
Economiste Principal (BAD)

Le nombre d'habitants au Togo (7 millions) est assez proche de celui en Suisse (8 millions). Pareillement pour la superficie couverte par chacun des deux pays : 56 785 km2 pour le Togo et 41 285 km2 pour la Suisse. En revanche, le Togo compte une population active agricole 12 fois plus nombreuse que la Suisse, laquelle devance largement le Togo en termes de consommation d'engrais par hectare (15 fois plus), de nombre de machines agricoles par surface arable (4 000 fois plus) et de productivité céréalière par hectare (6 fois plus). En conséquence, la valeur ajoutée par actif agricole en Suisse est 32 fois supérieure à celle au Togo, pour des raisons de productivité mais aussi de respect des normes et standards et des vicissitudes du marché.

Ces désavantages comparatifs entraînent une dépendance du Togo vis-à-vis de l'extérieur pour nourrir sa population. Son agriculture demeure trop peu productive : 1,2 tonne par hectare pour les céréales, contre une moyenne de 1,4 tonne pour les pays d'Afrique subsaharienne et de 5,4 tonnes pour les pays de l'OCDE. Avec moins de 5 % de la part du marché local, la transformation agroindustrielle reste embryonnaire.

En 2015, les importations de nourriture au Togo ont atteint 283 millions de dollars EU, contre 135 millions de dollars EU pour les exportations. La balance commerciale des produits alimentaires du Togo n'étant couverte par les exportations qu'à hauteur de 48 %, le déficit commercial de 148 millions de dollars EU (Graphique 1) de produits alimentaires en 2015 est généré principalement par les produits transformés (38 %), les céréales (25 %) et les produits de la mer (23 %). Le Togo est un importateur net de viandes et de poisson, malgré sa position au bord de l'océan Atlantique, et de céréales malgré un important excédent commercial de maïs. Le déficit commercial de céréales serait dû pour moitié à l'importation de riz, dont la consommation se répand de plus en plus. Le Togo a importé 135 607 tonnes de riz en 2015, pour 18 millions de dollars EU.

Le déficit commercial des produits alimentaires est particulièrement important dans les échanges avec les partenaires asiatiques et européens. Le pays dépend fortement de l'Europe pour les boissons alcoolisées, les produits d'origine animale et de la minoterie ; de l'Asie pour les céréales ; et de tous les continents – à l'exception du sien, l'Afrique – pour les produits transformés. Le déficit commercial du Togo en nourriture est généré à 56 % à partir de ses échanges avec l'Asie (85 millions de dollars EU) et à 48 % avec l'Europe (73 millions de dollars EU). Si le Togo affiche un excédent commercial de nourriture de 41 millions de dollars avec ses partenaires africains (graphique 2), cela est loin de compenser son déficit de 107 millions de dollars EU avec les pays hors du continent, lesquels jouissent d'une plus forte modernisation de la production. C'est précisément pour cette raison, que le président Adesina appelle à davantage d'investissements dans la science, les technologies et l'innovation au profit de l'agriculture en Afrique.

Au cours des 50 dernières années, le signe du solde commercial de produits alimentaires entre le Togo et le reste du monde s'est inversé, passant du positif au négatif. Entre 1965 et 1978 (soit pendant 13 ans), l'excédent commercial de nourriture du Togo oscillait entre 5 et 45 millions de dollars EU. Depuis lors (soit ces 37 dernières années), le déficit commercial de nourriture est monté en flèche pour devenir quasi irréversible. Pourtant, malgré les nombreuses tentatives pour retrouver un équilibre commercial de nourriture qui ont été menées pendant la plus grande partie des années 80 et 90 et jusqu'au début des années 2000, les déficits varient fortement, de 9 à 90 millions de dollars EU (Graphique 3).

Cinq décennies durant, les importations de nourriture n'ont cessé d'augmenter, à un rythme annuel de 7,4 % – un chiffre significativement élevé et supérieur à celui des exportations (4,4 %) et du PIB par habitant (3,6 %). Si des mesures concrètes ne sont pas prises et si cette tendance devait se poursuivre, les importations de nourriture pourraient grimper encore pour atteindre 860 millions de dollars EU en 2030, soit plus de trois fois le montant généré par les exportations. S'acquitter d'une telle facture mettra à rude épreuve les ressources du pays et l'allocation rationnelle des devises.

Pour relever ces défis, le Togo a adopté, en février 2016, sa nouvelle politique agricole assortie d'un plan stratégique pour la transformation de l'agriculture à l'horizon 2030. S'inscrivant dans la même lignée, la Banque africaine de développement (BAD) a lancé un cri d'alarme et adopté une priorité stratégique dite « Nourrir l'Afrique » dans ses « Top 5 ».

Celle-ci vise, entre autres, à transformer l'Afrique en exportateur net de produits agricoles d'ici à 2025 et, partant, à doubler sa part de marché dans l'agro-industrie mondiale. Pour ce faire, le gouvernement du Togo entend promouvoir, avec l'appui de la BAD et d'autres partenaires au développement, des pôles de croissance agroindustriels. Mais, encore faudrait-il, au préalable, que le pays parvienne à réduire sensiblement le temps requis pour transférer une propriété – ce délai de transfert de propriété foncière est le plus long d'Afrique (288 jours). Pouvoir vendre et acheter librement et rapidement des terres est un préalable si l'on veut doubler la productivité agricole du Togo (ODD3 2.3) et en faire un exportateur net de produits alimentaires à l'horizon 2030.

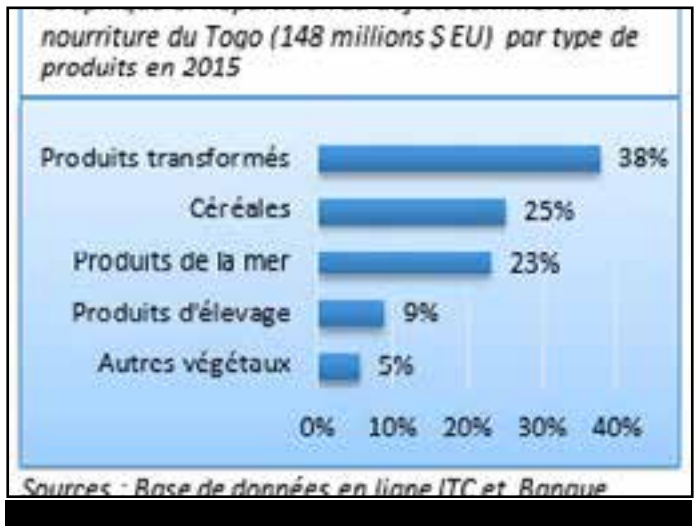

Graphique 1

Graphique 2

Graphique 3

LIVRE BLANC : UN OUTIL D'ÉVALUATION ET DE PROJECTION

Edem Quist

Le 1er juillet dernier à l'Hôtel Palm Beach, l'Association des Grandes Entreprises du Togo (AGET) a procédé au lancement d'un document intitulé : « Le Livre Blanc de l'économie togolaise vue par les grandes entreprises ».

Plus qu'un document, le Livre Blanc est un outil de travail qui diagnostique les maux qui minent l'économie togolaise et offre des solutions concrètes. Cette nouvelle version de 79 pages a été mise à jour en septembre 2015 et structurée en quatre (4) grandes parties. Elle fait d'abord une analyse sur le contexte macroéconomique de l'activité des entreprises, expose ensuite les potentialités de croissance pouvant placer le Togo dans une position de leader au sein de la sous-région. Une série de recommandations a été formulée dans une troisième partie à l'endroit des gouvernants tandis que la quatrième et dernière partie, fait des propositions concrètes en vue de l'amélioration du climat des affaires.

Pour l'essentiel, le Livre Blanc constitue donc un cadre de concertation et de dialogue entre l'AGET et ses partenaires (pouvoirs publics, bailleurs de fonds, partenaires sociaux etc...) « Ce Livre blanc procède de la vision des grandes entreprises concernant le climat des affaires. Le Togo a la capacité de devenir un hub commercial, industriel et de services en Afrique de l'Ouest à condition d'éliminer les freins qui entravent encore l'essor de l'économie » a commenté José Kwassi SYMENOUH, le président de l'AGET.

GRANDS PATRONS :

Créée en 2007 avec pour objectif premier la défense des intérêts de ses membres et leur représentation auprès de la puissance publique et de tous les acteurs de la vie économique, l'AGET est un syndicat patronal qui entend être un interlocuteur actif du gouvernement, des autorités administratives, des bailleurs de fonds et des partenaires sociaux.

Elle est l'un des groupements professionnels les plus importants au Togo. Ses avis et recommandations sont souvent pris en compte par les pouvoirs publics. Sa mission : défendre la compétitivité et la productivité des entreprises, être une force de proposition pour une croissance économique forte, lutter contre les freins au développement et à l'emploi.

Elle compte aujourd'hui plus d'une cinquantaine de grandes entreprises dans les secteurs de l'industrie (agro-alimentaire et produits industriels), des services (banques, assurances, société de contrôle, hôtellerie, transit et logistique, manutention portuaire), des bâtiments et travaux publics et du commerce pour un chiffre d'affaires annuel cumulé d'environ 632 milliards de FCFA et plus de 10.000 emplois. Sa contribution au budget de l'Etat sous forme d'impôts et taxes est d'environ 120 milliards de francs CFA .

José Syménouh, Pdt de l'AGET

Pour en devenir membre, il faut appartenir au secteur privé et faire un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 2 milliards de francs CFA pour les sociétés du secteur de l'industrie, et supérieur ou égal à 500 millions de francs CFA pour les sociétés du secteur des services.

A l'actif de l'AGET, on peut citer d'autres publications comme « Les freins à l'investissement », « Inquiétudes, Attentes et Recommandation des Grandes Entreprises », « Problématique de l'emploi au Togo » ou encore « Contribution des TIC à la croissance économique au Togo »

FAURE GNASSINGBE A LANCE LE PUDC A MANDOURI

Arthur Tchamdja
Stagiaire

A Mandouri dans la préfecture de Kpendjal (plus de 550 km au nord de Lomé), le chef de l'Etat, Faure Gnassingbé a lancé le 30 juin dernier, le Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC), couplé de la pose de la première pierre des infrastructures socioéconomiques de base qui vont être construites dans cette localité dans le cadre de ce nouveau programme triennal.

Pose de la première pierre par le Président Faure Gnassingbe

D'une durée de trois (3) ans et nécessitant une mobilisation financière de 155 milliards de francs CFA, ce programme vise à contribuer à l'amélioration significative des conditions de vie des populations vivant dans les zones peu ou mal desservies par les infrastructures et services sociaux et économiques de base et la réduction des inégalités sociales au Togo.

Seront réalisées dans le cadre de ce programme, des infrastructures socio-économiques de base, notamment des bâtiments scolaires, des cliniques mobiles, des points de forage d'eau, des pistes rurales... Les acteurs nationaux et locaux verront leurs capacités institutionnelles renforcées.

Dans ce programme, il y est aussi inscrit en lettre d'or, le développement de l'entrepreneuriat rural et d'un système de géolocalisation des infrastructures et équipements.

Devant les populations de Mandouri, Faure Gnassingbé a rappelé l'importance dudit projet. Pour lui, c'est un programme qui s'inscrit dans le cadre du mandat social qu'il a promis au cours de sa campagne électorale pour l'élection présidentielle du 25 avril 2015. C'est selon lui, la concrétisation de ce que les populations, notamment de Kpendjal ont exprimé comme désir de le voir plus agir sur le terrain social et de l'économie rurale.

« C'est grâce à l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) que nous avons pu réaliser ce programme d'urgence qui ne se substitue pas à ce que nous avons prévu. Quoi qu'il arrive, les fonds nécessaires seront trouvés par le gouvernement et mis à la disposition du PNUD pour la réalisation des projets », a-t-il promis.

Il a par ailleurs sollicité une forte implication des populations bénéficiaires du PUDC, notamment les femmes, les jeunes et les groupements de producteurs à travers toutes les régions économiques du Togo.

« Les différents rapports montrent que la pauvreté a connu une baisse au Togo entre 2006 et 2015. (...) Etant donné que les besoins ne seront pas traités individuellement mais collectivement, que le financement du PUDC est avant tout assuré sur les fonds propres du gouvernement à hauteur de plus de 155 milliards de francs CFA qui seront investis dans le développement social du pays à la base, le PNUD promet mettre son expertise au service du pays pour la réussite de ce programme », a promis Khardiata Lo N'Diaye, la Représentante résidente du PNUD au Togo.

Remerciant le Chef de l'Etat de les avoir associés au PUDC, le préfet de Kpendjal, Yacoubou Youa a expliqué ce que représente ce programme pour sa préfecture.

Selon lui, il fera sortir les populations du Togo en général et en particulier, celles de Kpendjal de la précarité vers un idéal de vie plus acceptable pour l'atteinte des objectifs durables.

Le PUDC qui est piloté par l'Agence nationale d'appui au développement à la base (ANADEB), couvre toutes les régions du Togo et sera exécuté dans 23 préfectures dans sa première phase.

La cérémonie a eu lieu en présence de plusieurs personnalités dont le Premier ministre, Selom Komi Klassou.

QU'EST-CE QUE LE PUDC ?

Le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) est un plan adopté le 13 janvier dernier en Conseil des Ministres. Il vise à offrir aux populations rurales et semi-urbaines vulnérables qui constituent près de 62% de la population, des services sociaux de base, en impliquant les acteurs locaux dans le développement économique et social de leur localité.

Il comprend quatre volets majeurs dont le développement des infrastructures socio-économiques de base, le renforcement des capacités institutionnelles des acteurs nationaux et locaux, le développement de l'entreprenariat rural et la création d'un système de géolocalisation des infrastructures. Le PUDC ambitionne de coller au plus près des besoins des populations les plus démunies en matière d'éducation, de santé, d'équipements sociaux, de promotion de l'emploi ou d'agriculture. Se voulant véritablement inclusif, plusieurs ministres et experts ont sillonné l'ensemble du territoire pour recueillir les avis et les besoins des populations.

Reprenant les grandes lignes da la SCAPE (Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi) du Togo, l'initiative prévoit à terme la construction d'au moins 1 600 salles de classes (par an), la poursuite de l'électrification en milieu rural dans tous les chefs-lieux de cantons et la construction de 5 000 logements sociaux par an entre 2015 et 2020. Le programme favorisera également un meilleur accès aux soins de santé dans les milieux défavorisés à travers le renforcement des infrastructures et équipements.

Dans la même perspective, le Gouvernement entend amplifier le programme des transferts monétaires au bénéfice des femmes enceintes d'au moins 3 mois, aux mères et tuteurs des enfants de 0 à 24 mois ainsi qu'aux mères et tuteurs des enfants de 24 à 59 mois, atteints de malnutrition sévère et aigue. De même des activités génératrices de revenus seront développées par les associations communautaires ou groupements de femmes et de jeunes des zones cibles.

D'un montant total estimé à à 155 147 034 112 FCFA sur 3 ans dont plus de 12% dès 2016, le projet est soutenu par le PNUD et sera exécuté sur la période 2016-2018. « Le Togo a fait beaucoup d'efforts qui le situent à un niveau de croissance économique appréciable de l'ordre de 5 à 6%. Mais malgré ce taux de croissance, les secteurs sociaux ont été relativement peu privilégiés et il y a sur le terrain des zones et des catégories de populations qui n'ont pas du tout profité de cette croissance « a indiqué Mme Khardiata Lo N'DIAYE, Représentante résidente du PNUD au Togo lors de la signature, à Lomé le 23 février dernier , de l'accord formel entre elle et M. Adji Oteth Ayassor, Ministre de l'Économie et des Finances.

RAPPORT SUR L'INDICE DE PERFORMANCE LOGISTIQUE : LE TOGO GAGNE 47 PLACES

La Rédaction

La Banque Mondiale vient de publier son rapport 2016 sur l'indice de la performance logistique (LPI). Il se situe dans le cadre de l'analyse comparative des pays en matière de commerce et compétitivité et est publié tous les deux (2) ans. Il est également utilisé par la Fondation «Heritage Foundation» dans le cadre du rapport sur la Liberté économique.

Dans ce classement 2016, le Togo progresse de 47 places passant de 139ème/160 au 92ème rang, juste derrière les économies comme celles du Ghana (88ème) et du Nigéria (90ème) et devant celles de la côte d'ivoire (95ème), du Benin (115ème) et du Sénégal (132ème).

Au niveau sous-régional, le pays se classe en 2ème position dans la Zone Uemoa et 4ème de la Zone CEDEAO.

Le Togo a enregistré des avancées sur tous les six indicateurs avec une percée importante sur l'indicateur « Rapidité : mesurée par les délais de transmission des expéditions aux transitaires ou du délai attendu de livraison des marchandises au port » sur lequel le pays est passé de 140ème rang au 76ème rang soit une progression de 64 places (voir tableau comparatif en annexe).

Cette importante progression s'explique par les investissements lourds opérés ces deux dernières années par le pays dans le secteur portuaire, notamment avec la mise en place du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE). Il vient en outre confirmer d'une part la vision du pays marquée par son ambition de devenir un hub logistique et d'autre part l'avantage comparatif qu'il offre désormais en la matière.

Pour rappel, « L'indice de performance logistique » est un outil interactif d'analyse comparative, basé sur une enquête mondiale des opérateurs sur le terrain (transitaires et transporteurs express mondiaux), fournissant une rétroaction sur la logistique des pays dans lesquels ils opèrent et ceux avec lesquels ils font le commerce. Ils combinent une connaissance approfondie des pays dans lesquels ils opèrent avec des évaluations qualitatives d'autres pays où ils font le commerce et de l'expérience de l'environnement mondial de la logistique.

Les six indicateurs de l'indice

1.«Douanes» : mesurées par l'efficacité des formalités douanières et de la gestion des frontières ;

2.« Infrastructures » mesurées par la qualité des échanges et des infrastructures de transport ;

« Facilité d'organiser des expéditions » : mesurée par la facilité d'organiser des expéditions à des prix compétitifs ;

3.« Qualité des services de logistique » : mesurée par la compétence et la qualité de la logistique des services de camionnage, d'expédition et de courtage en douane ;

4. «Suivi et traçabilité» : mesuré par la capacité de suivre et de retracer les envois ;

5.« Rapidité » : mesurée par la fréquence à laquelle les expéditions parviennent aux consignataires ou les délais attendus de livraison.

ASKY PREND SON ENVOL AVEC UN BÉNÉFICE DE 2,2 MILLIARDS DE FCFA

Essenam Kaglan

La compagnie aérienne panafricaine Asky a réalisé un bénéfice net de 2,2 milliards de FCFA dans le courant de l'année 2015. L'information a été donnée au cours d'une conférence de presse animée par les actionnaires et dirigeants de la compagnie le vendredi 24 Juin 2016 au siège de la compagnie à Lomé.

Le résultat exceptionnel obtenu par la société Asky au cours de l'année 2015, démontre la force et le professionnalisme de son business plan. En effet, la compagnie de transport aérien prend son envol dans un contexte particulier.

Selon le rapport 2015 de l'IATA, l'Association Internationale de Transport Aérien qui regroupe 260 compagnies aériennes du monde entier, les compagnies aériennes africaines ont enregistré environ 300 millions de dollar de perte au cours de la même période. Il faut croire que la crise liée à l'épidémie d'Ebola qui a cloué au sol plusieurs avions sur le continent et la grève du personnel d'Asky n'a pas eu d'incident majeur sur le chiffre d'affaires de la société.

Pour le Directeur général de cette compagnie, Henok Teffera, cet exploit résulte de la vision du président, Gervais Koffi Djondo, de faire d'Asky une compagnie purement commerciale et du partenariat Sud-Sud qu'ils entretiennent avec l'Ethiopian Airlines.

Par ailleurs, « l'année 2015 a été une année positive et nous sommes confiants que l'année 2016 sera également positive », a indiqué M. Teffera. Mais pour y arriver, de petits changements s'imposent, note-t-il. « Nous avons le souci d'améliorer l'accueil de nos clients, étant donné que nous sommes une compagnie purement commerciale et que nous dépendons de nos clients, puisque c'est eux qui permettent à la compagnie d'être viable.

Nous avons l'obligation de leur offrir le meilleur service possible et il faut comme l'a souligné le président, avoir les appareils qui décollent et arrivent à temps, il faut avoir un service de sol performant avec les infrastructures, ce qu'on a aujourd'hui.

Il faut que le personnel soit également à la hauteur pour pouvoir fournir ces services. Nous essayons d'inculquer cette culture de manière continue comme toutes les compagnies aériennes le font, pour que nos services soient encore plus forts », en ajoute –t-il.

Le président d'Asky, Gervais Djondo au milieu

La direction prévoit dans les mois à venir étendre ses vols dans d'autres pays africains comme la Mauritanie et le Cap-Vert tout en faisant son entrée en Europe (Paris).

NEW YORK, PLUS PROCHE DE LOMÉ

Innocent Azilan

Le premier vol direct de Lomé vers New York s'est effectué ce dimanche. Le Boeing 787 Dreamliner, un aéronef des dernières générations très sophistiqué, fruit de la technologie américaine a décollé à 14h 45 et avait à son bord près 300 passagers d'Addis-Abeba et de Lomé, pour 9h de vol.

L'ambition des autorités togolaise de faire de Lomé un hub, une ville importante se traduit effectivement dans les faits, et ce vol inaugural en est un pas important.

La cérémonie s'est déroulée sur le tarmac de l'aéroport Gnassingbé Eyadema et a été marquée par la présence de la vice-présidente d'Ethiopian Airlines Mme Rahel Assefa, du Premier-ministre togolais Selom Klassou, du doyen Koffi Djigbodi Djondo, président du conseil d'administration de la compagnie panafricaine Asky partenaire stratégique d'Ethiopian Airlines,des ministres du gouvernement et des autorités de l'aviation togolaise.

Le Boeing 787 Dreamliner

Ce vol effectué à la veille de la « Independence Day » américain relie Lomé à une des plus grandes villes du monde. La vice-présidente d'Ethiopian Airlines a salué tout d'abord le partenariat entre les deux compagnies aériennes qui a permis «de garder les capitales de pays africains connectés mais de s'assurer que toutes les grandesvilles africaines soient interconnectées. »

Le transport aérien qui impose des règles strictes de sécurité et l'administration américaine qui en exige davantage, le Togo a dû répondre certains critères.

Un travail de longue haleine. « Le gouvernement des USA a travaillé en étroite collaboration avec le Togo pour mettre en place tous les éléments nécessaires pour assurer la sécurité de ce nouvel itinéraire. » a affirmé l'Ambassadeur au Togo David Gilmour tout en saluant la performance de l'aéroport Gnassingbé Eyadema, qui selon lui, peut être élevé au rang des plus concurrentiels actuellement monde.

Ce nouvel itinéraire va ainsi permettre la liaison entre Lomé et la forte diaspora togolaise présente aux Etats-Unis. « Le lancement de cette route est une étape très importante pour consolider le Togo en tant que plaque tournante majeure de transport régional, élève la position de l'aéroport de Lomé auprès du réseau mondial de l'aviation.

Il ramènera de nouveaux voyageurs à destination de Lomé et toute la sous-région et ralliera le Togo au plus grand marché des capitaux du monde. Ce qui favorisera le commerce, l'investissement et le tourisme et va créer des emplois aussi bien au Togo qu'aux Etats-Unis », a déclaré l'ambassadeur américain. « Le Togo qui s'est résolument lancé sur la trajectoire d'un développement économique et social inclusif, a donné la priorité à une diplomatie économique proactive, à même de mobiliser les moyens pour développer les partenariats, attirer les investisseurs, promouvoir l'attractivité du pays, et aller à la conquête de nouvelles positions », a déclaré le Premier-ministre M. Selom Klassou avant d'ajouter que ce vol exceptionnel pour un Etat francophone qui intervient dans un contexte très favorable pour le secteur aéronautique togolais, est le résultat de plusieurs facteurs dont trois principaux : la paix, la stabilité et la sécurité dont jouit le Togo, la ferme volonté du gouvernement, de faire du Togo la plateforme de transit, un véritable hub en matière de transport puis la qualité des relations entre les Etats-Unis et le Togo.

Ce vol désormais trihebdomadaire (dimanche, mardi, vendredi) est assuré entre Addis-Abeba et New York via Lomé. La ville américaine devient la 93e passerelle internationale et la 4e en Amérique du Nord.

BONNE PERFORMANCE POUR LA ZONE UEMOA : L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE SE CONSOLIDE À 7,2% EN 2016

La Rédaction

Lomé a accueilli du 24 au 25 Juin dernier, la session ordinaire du Conseil des ministres de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA). Placée sous la présidence du ministre sénégalais de l'économie, des finances et du plan, M. Amadou Bâ, des nominations et d'importantes décisions ont été prises au cours de cette réunion trimestrielle des ministres de la zone.

Au titre de la BCEAO, le Conseil des Ministres a examiné la situation économique et monétaire récente de l'Union. Il a relevé « la bonne tenue de l'activité économique au premier trimestre 2016 et les perspectives économiques favorables dans les pays de l'UEMOA pour le reste de l'année 2016 ».

En effet, la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel de l'Union est ressortie à 7,1%, en glissement annuel, après 7,2% le trimestre précédent, sous l'effet des bonnes performances des secteurs secondaire et tertiaire. Sur l'ensemble de l'année 2016, l'activité économique se consoliderait à 7,2%, après 7,0% en 2015.

Le Conseil a, en outre, noté avec satisfaction la décélération de l'inflation dont le taux est passé de 1,3% en décembre 2015 à 0,8% en mars 2016, en liaison avec la disponibilité des céréales sur les marchés et la répercussion sur les prix des carburants à la pompe de la baisse des cours internationaux du pétrole brut dans certains pays de l'Union.

Au titre de la BOAD, le Conseil a pris acte du compte-rendu de l'exécution de l'émission inaugurale de la BOAD sur le marché financier international. L'opération, qui s'est déroulée le 28 avril 2016, a permis à l'institution de mobiliser 750 millions de dollars.

Les obligations émises sont assorties d'un coupon annuel de 5,50% et d'une maturité de 5 ans. Des opérations de couverture ont été conclues afin de couvrir le risque de change lié à l'emprunt. Les ressources collectées renforceront la capacité d'action de la BOAD au service de l'économie régionale.

Au titre de la Commission de l'UEMOA, le Conseil des Ministres a examiné le rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale, qui met l'accent aussi bien sur les performances macroéconomiques que les contraintes pouvant compromettre la convergence des économies nationales.

Le rapport indique que trois Etats membres ont respecté les critères de convergence en 2015 comme en 2014 et met en exergue les domaines où des efforts sont nécessaires pour remplir les conditions de convergence des économies des Etats membres à l'horizon 2019.

Le Conseil a invité les Etats à faire des efforts pour préserver la viabilité de la dette publique et à améliorer les recettes fiscales.

Notons que hormis les ministres en charges des questions économiques et financières, les gouverneurs de la BOAD, de la BCEAO et le président de la Commission de l'UEMOA ont pris part à la rencontre.

ENFANTS SORCIERS:
LE CALVAIRE DES MINEURS CONSIDERES COMME DES « SUPPÔTS DE SATAN » DANS LA REGION CENTRALE.

Albert AGBEKO
Envoyé spécial à Sokode

Le phénomène des enfants dits sorciers a pris des proportions inquiétantes ces dernières années dans la région centrale au Togo. Accusés d'être des suppôts de Satan, ils sont victimes des violences et de maltraitance. Parfois renvoyés de leurs familles, ils sont contraints à vivre dans la rue.

Un enfant «sorcier» amputé

La sorcellerie est un phénomène très ancien et revêtant différentes réalités en Afrique, selon les communautés. Appelée sous plusieurs vocables selon les zones, c'est dans les villages et les hameaux qu'elle est fortement présente dans notre pays. Jadis, elle ne concernait uniquement que des adultes. Aujourd'hui, des enfants en sont les principaux acteurs. Dans une région centrale très pratiquante, ils sont devenus à leur corps-défendant l'«incarnation » d'une croyance dont ils sont les premières victimes.

AMPUTE A 13 ANS

A LamaTessi, à environ une vingtaine de km au sud de la ville de Sokodé, nous croisons Atamana, amputé d'un bras. Ce jeune homme qui rêvait d'une carrière de footballeur nous raconte comment son rêve a été brisé en Octobre 2012 alors qu'il n'avait que 13 ans.
Accusé par son demi-frère d'être à l'origine de son accident de circulation, il a été ligoté lors des interrogatoires au moyen d'attaches en caoutchouc. «J'ai été frappé à tour de rôle par mon frère, ses enfants et le charlatan afin d'avouer que je suis sorcier et responsable de l'accident », raconte le jeune homme.

Ligoté et séché au soleil, il a été déplacé au moyen d'un bâton mis sous ses pieds attachés, et fut transporté sur les épaules comme le sont les gibiers au retour de la chasse. Au 3ème jour, il fut amené en brousse où il à été détaché dans la soirée. La circulation sanguine s'était arrêtée; l'ordre lui a été intimé de courir. Dans l'impossibilité de le faire, il fut frappé davantage puis abandonné sur place.
« Ce n'est que tard dans la nuit complètement épuisé et affamé que j'ai été retrouvé par une connaissance qui a alerté ma mère. Celle-ci m'a conduit à l'hôpital. Malheureusement. Il était trop tard pour mes membres. J'ai ainsi été amputé » raconte-t-il.

Quelques minutes plus tard, nous croisons la mère d'Atamana au marché de la localité. A côté de son étalage, Mme Adjoua, le voile sur la tête, la cinquantaine environ, a accepté non sans gêne de nous parler. Celle qui a divorcé de son défunt mari, et après un court séjour au Nigéria, nous raconte comment un charlatan avait indexé son fils comme étant sorcier ; avec son lot de traitements inhumains et dégradants. « J'ai énormément dépensé pour épargner la vie de mon fils. Plus de 700 000 F sans compter l'appui fort inestimable que nous a apporté l'ONG CREUSET TOGO », confie-t-elle. Une somme qu'elle épargnait pour agrandir sa maison précise-t-elle. Ces souvenirs lui feront faire une nuit blanche, dit-elle. Mais elle l'assure, elle a pardonné aux « bourreaux »de son fils. Sur les accusations de sorcellerie portées contre son enfant, elle soutient n'avoir rien remarqué depuis le retour de celui-ci auprès d'elle. « Je sais seulement qu'il est clairvoyant. Il est capable de me prévenir de ce qui va se passer » indique-t-elle.

Au quartier Mobakomé de Koma, en plein centre ville de Sokodé, le vieux enseignant retraité, Kpakpadina croit dur comme fer que son petit fils est possédé. « Comment ne pas y croire quand la personne dit des choses et ça se réalise ? C'est lui-même qui l'avoue. Quand il envoûte ça se réalise », assure-t-il. Selon lui et d'après les aveux de son petit fils, celui-ci possède trois sortes de sorcellerie : une reçue de sa mère, une autre de ses oncles et la dernière de ses camarades. « Il avait entretemps programmé manger un de mes enfants, c'est là où le secret est dévoilé. Il restait trois jours quand le pot aux roses a été découvert et il a cité des noms. Il nous a dit l'endroit où ils font le marché », relate le plus sérieusement le sexagénaire. Finalement l'enfant sera chassé du domicile familial. Après avoir erré plusieurs jours dans la rue, il fut recueilli par CREUSET TOGO, une ONG spécialisée dans la prise en charge des enfants sorciers de la région.

De fait, la question devient préoccupante dans la région. Pour preuve, sur 21 dossiers connus par le tribunal pour enfants de la ville de Sokodé ce trimestre, 17 sont relatifs aux enfants sorciers. A défaut de faits tangibles pour étayer les accusations souvent portées à l'encontre de ces créatures immatures, sont invoqués des faits surréalistes. Ainsi par exemple, être né avec un handicap ou une anomalie, faire pipi au lit, voler, faire une fugue etc... peuvent constituer d'éléments suffisants pour être considéré comme possédé par le « mauvais esprit. » Mais ces « signes » ne font pas encore de l'enfant un sorcier. Seule une autorité spirituelle est habilitée à valider les soupçons de la famille inquiète.

Un fond de commerce lucratif pour les marabouts

C'est ainsi que les enfants accusés de sorcellerie sont souvent conduits chez des charlatans ou des pasteurs notamment d'églises de réveil pour des cérémonies d'exorcisme. Sous l'effet de menace et de torture, ils sont contraints d'accepter les faits qui leurs sont reprochés. Conduits chez les charlatans ou religieux, les enfants reçoivent quotidiennement des coups à l'aide de bâtons flexibles et de fouets, conçus à cet effet. Dans ces lieux, ils subissent des traitements horribles à la lisière d'actes de torture : piment dans les yeux, cicatrisation, ordalie, autres violences physiques dont la suspension à un arbre ...

Pour le chef canton de Koma, M. Ouro-Akondo Ali, qui affirme que sa chefferie traite au moins 2 cas de sorcellerie des enfants tous les trimestres, il a été obligé de renvoyer un marabout de son canton parce qu'il torturait les enfants. Cependant, il reconnait avoir recours à « son marabout Alaza » qui ne frappe pas les enfants pour infirmer ou confirmer ces accusations. « Dès fois, des enfants ont peur du public mais chez moi aucun enfant ne s'est jamais dédit. Certains sont jugés sorciers d'autres non », indique -t-il fièrement.
L'affaire des faux marabouts qui torturent les enfants défraie souvent la chronique au tribunal de Sokodé comme nous le confirme le juge Serge Nanouli, du tribunal des enfants : « J'ai eu gérer des dossiers des faux guérisseurs qui utilisent des méthodes non recommandées pour pouvoir exorciser les enfants. Certains vont même plus loin en utilisant des objets tranchants pour amputer un membre de l'enfant ou à leur enlever la vie ». Dans la région centrale, entre 25 à 90% des cas des maltraitances sont liés aux enfants dits sorciers

Malgré tout, le recours des marabouts persiste car c'est une activité très lucrative. « Ça m'a coûté plus de 500 000 F pour exorciser mon petit fils », raconte Kpakpadina qui reconnait aujourd'hui que le « faux marabout » qui, après avoir essayé vainement d'exorciser l'enfant à distance a finalement décidé de faire le déplacement de la maison pour dit-il « déminer et purifier la maison ».
« Ils étaient au nombre de 7 et ils ont passé 5 jours ici à ma charge. Des chèvres, pintades, ... chaque jour il y a quelque chose à acheter ». Les 5 jours que l'équipe de marabouts a passé à la maison ont donné lieu à un semblant de sérénité. Mais pas pour longtemps. « Au 10ème jour après leur départ, nous avons vécu le pire des nuits. J'ai dû appeler pour leur dire que le travail que n'a pas été fait ».
Kpakpadina en conclue qu'il est difficile de chasser « l'esprit mauvais ». « Aucun charlatan si puissant soit-il, n'arrive à le chasser. Sinon c'est annuler le 3ème œil qui résoudrait le problème », conclut-il.

LEGISLATION INEXISTANTE

Le législateur n'a pas prévu de disposition sur la sorcellerie. De fait, les tribunaux traitent avec beaucoup de difficultés de cette question, basée sur de l'abstrait, des croyances et superstitions ; avec des faits difficilement probants.
Cependant, le Togo a ratifié divers instruments internationaux et régionaux dont la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'enfant en 1990. Celui-ci stipule en son article 4 alinéa 1 que : « Dans toutes actions concernant un enfant, entreprises par une quelconque personne ou autorité, l'intérêt supérieur de l'enfant sera la considération primordiale ». Quant à l'article 21 alinéa 1 il stipule « Qu'il faut prendre toutes les mesures appropriées pour abolir (éliminer) les coutumes et les pratiques négatives, culturelles et sociales qui sont au détriment du Bien-être, de la dignité, de la croissance et du développement normal de l'enfant, en particulier les coutumes et pratiques préjudiciables à la santé, voire à la vie de l'enfant... ».

Se basant sur ces textes, dans une affaire de sorcellerie, le juge, s'il est saisi, peut et doit donc chercher tout acte qui est prévu et puni par la loi notamment les violences physiques, les traitements inhumains et/ou dégradant surtout sur un mineur, ...
Dans ces conditions, si le juge constate qu'il y a eu par exemple violence physique sur la personne accusée de sorcellerie, il doit sanctionner l'auteur et les complices de l'acte délictueux.
Lorsque l'affaire de sorcellerie implique un mineur, la loi est encore plus sévère compte tenu de sa fragilité.
Généralement, souligne le juge Nanouli, quand ces situations de maltraitance avérées se présentent, nous retirons les enfants des mains des personnes qui les maltraitent pour les confier à des familles ou structure d'accueil dignes de ce nom. Une ordonnance de placement qui est une mesure éducative, permet de retirer l'enfant des mains des personnes qui les maltraitent pour les confier à une famille digne de ce nom, note-t-il.

A Sokodé, l'ONG CREUSET TOGO joue bien ce rôle. Actuellement, elle accueille au sein de son centre 25 enfants dont 8 accusés de sorcellerie. Grâce à son équipe pluridisciplinaire, elle apporte assistance morale et sociale à ses enfants en veillant à leur plein épanouissement. Parallèlement, elle travaille avec les familles de ces enfants pour déceler l'origine du problème. Ensuite, CREUSET Togo œuvre auprès des familles pour que celles-ci malgré l'existence du problème acceptent de recevoir de nouveau l'enfant.

« Le plus souvent nous échouons sur ce point car un enfant dont le Conseil de famille a décidé de son exclusion, nous ONG, il nous est difficile de faire changer de décision à cette dernière. Nous souffrons beaucoup sur ce point à cause du refus des parents », a confié M. Nabédé Bawou, animateur de projet au sein de CREUSET TOGO.

Mais si les conditions à un retour de l'enfant en famille sont réunies, CREUSET TOGO appuie sa réintégration. Dans le cas contraire, l'enfant est gardé au centre pendant que les tractations se poursuivent pour son retour en famille.

Essenam Kaglan

IMMIGRATION:
EN 10 ANS, PLUS DE 5000 TOGOLAIS SONT ENTRÉS AUX ETATS-UNIS GRÂCE AU LOTO VISA

Chaque année, des milliers de jeunes issus des pays du monde entier immigrent sur le sol américain par le biais de la loterie Visa. Leurs motivations sont diverses, allant de l'attrait du rêve américain à la recherche de meilleures conditions de vie, en passant par le regroupement familial. Au final vivre aux Etats-Unis, est-ce nécessairement une opportunité ?

Selon Noel Hartley, Consul des Etats-Unis au Togo, la « Loterie Visa » a commencé pendant l'année fiscale 1995, au cours de laquelle, un plafond de 55 000 visas a été alloué à la catégorie connue aujourd'hui sous l'appellation « visa de diversité. » Aujourd'hui, on peut en recenser environ 50.000 par an pour les pays toujours elligibles.

Tout part de la Loi d'Immigration de 1990 signée par le président Georges W. BUSH, soutenue par l'utilisation des informations rassemblées dès 1985 qui ont permis de noter une disparité entre les régions du monde représentées aux Etats-Unis.

Pour corriger cette dusparité, les ressortissants de certaines nations venant de six régions de la planète (l'Afrique, l'Asie, l'Europe, l'Amérique latine, l'Amérique du Nord et l'Océanie) ont été admis comme éligibles à solliciter un visa de diversité pour s'installer aux Etats-Unis. Cette initiative n'a cependant pas totalement effacé la disparité. De fait, le taux de réussite peut varier selon les années pour un même pays.

PARTIR A TOUT PRIX :

« Depuis 10 ans, je participe au Loto Visa sans succès. Je reste cependant optimiste et espère toujours partir rejoindre mes amis qui ont réussi à avoir le précieux sésame » témoigne André KOSSI, mécanicien deux roues à Bè-Kpota. « Je préfère mille fois aller vivre aux Etats-Unis où il y a plus d'opportunités qu'à Lomé » confie-t-il. Comme André, ils sont des milliers à tenter chaque année leur chance et le nombre ne cesse de croître selon les tenanciers de cybercafés, qui accueillent les candidats à l'immigration. Entre 2005 et 2014, ce sont 5355 compatriotes qui ont obtenu le visa de diversité pour partir vivre au pays de « l'Oncle Sam »

Si l'objectif officiel des autorités américaines à travers la Loterie Visa est d'offrir l'opportunité aux citoyens des pays moins représentés d'immigrer aux Etats-Unis afin d'enrichir la diversité de leur pays, celui des participants au jeu reste la plupart du temps une condition sociale.

LE VISA A UN PRIX :

Gagner au Loto Visa ne suffit pas pour immigrer. Encore faut-il en avoir la bourse et les moyens, puisque l'état américain ne prend rien en charge. « Les personnes sélectionnées ne sont pas prises en charge par le gouvernement Américain.

Elles ont la responsabilité de chercher et de trouver elles-mêmes un logement et un emploi » stipule la convention signée par les candidats au départ et confirmée par Noel Hartley.

Et la somme peut vite grimper, plusieurs millions de FCFA. « J'ai dépensé près de trois millions et demie avant de partir », témoigne ainsi Souley parti en 2010 vivant présentement à Houston Texas et travaillant pour le HISD (Food Service). Selon la majorité des immigrés, il est plus confortable en tous points de vue, de partir aux Etats-Unis avec le visa de diversité qu'avec les autres ; celui-ci facilitant l'installation et l'intégration, économique et professionnelle.

SOUS CONDITIONS :

Le Loto Visa n'est pas ouvert à tout le monde. Il est enfermé dans des conditions décrites comme « simples mais strictes » par le consulat. Il faut soit être titulaire du BAC II ou d'un diplôme équivalent, ou soit avoir une expérience professionnelle requise par le Département du Travail des Etats-Unis. Mentir sur l'un des critères reste préjudiciable pour le participant.

On peut, après avoir gagné, être rattrapé par l'enquête minutieuse menée par l'ambassade avant l'interview organisée avec le candidat.

En effet, une fois que la notification de sélection a été faite sur le site d'internet officiel 'www.dvlottery.state'; l'étape suivante est que le candidat soit convoqué pour un entretien en vue de l'obtention du visa dans un consulat américain. C'est ainsi qu'en 2008 par exemple, des recalés de la loterie visa ont bruyamment manifesté, oubliant que de fausses déclarations entraînent le rejet du dossier.

A côté du Programme Visa Diversité, il existe un autre programme, appelé Programme des Jeunes Leaders Africains (Young African Leaders Initiative, YALI.) dont le «Mandela Washington Fellows» est le porte-étendard.

Il incarne la volonté du président Obama d'investir dans l'avenir de l'Afrique.
Cette initiative permet à des jeunes leaders africains d'acquérir les connaissances et les contacts dont ils ont besoin pour faire évoluer leur plan de carrière et participer de manière plus énergique à la consolidation des institutions démocratiques, au développement de la croissance économique et au renforcement de la paix et de la sécurité en Afrique.

Petite VILLA à Vendre

Sise à ADIDOGOME quartier Awatame derrière la Pampa
Sur un Demi lot de terrain soit 300 mètre carrés comprenant :

- 1salons
- 2 chambres
- 1terrasse
- 1 cuisine
- 1 garage pouvant prendre 2 véhicules
- 1dépendance -studio à finir
- 1 manguier et fleurs.

Tout carrelé, idéal pour un jeune couple ou investisseur sérieux.
Prix: 16 millions de francs CFA

Démarcheurs s'abstenir.

Possibilité de Location non meublé. Prix: 50.000frs par mois. Caution à négocier.

Contacts: 22355000/ 99634040

Possibilité de location.

FIN DE LA SAISON PLUVIEUSE :
LOME ET SES BANLIEUES S'EN SORTENT MIEUX QUE PREVU.

La Rédaction

Cette année sur la majeure partie de la région Maritime et des Plateaux, les précipitations ont été déficitaires par rapport à la normale de mars à juillet 2015. Malgré une pluviométrie peu abondante, les populations de certains quartiers dans la banlieue de Lomé ont eu les pieds dans l'eau. Cependant, globalement, la capitale est loin des inondations d'il y a quelques années ; ceci grâce aux travaux d'assainissement et à la réalisation d'importantes infrastructures.

Devanture d'une maison dans le quartier de Zongo (Agoe)

La ville de Lomé est souvent exposée aux inondations spécialement dans le mois de juin, au cœur de la grande saison des pluies. A la suite de celles connues dans les années 2000, le Gouvernement togolais et les bailleurs de fond ont entrepris une série d'actions. Notamment le Projet d'Urgence de Réhabilitation des Infrastructures et des Services Electriques (PURISE), financé par la Banque mondiale. Son bilan est intéressant.

Grâce à ce projet, le nombre de personnes protégées des inondations en avril 2016 est estimé à près de 800 000 personnes, celui ayant accès à des routes praticables en toutes saisons dans un rayon de 500 mètres de la voie avoisine les 400 000 personnes. En outre, 120 km linéaire de caniveaux ont été curés, 31,3 km de réseaux de drainage (caniveaux + collecteurs) ont été réhabilités et construits, 18,5 km de voiries réhabilitées (pavées, bitumées et rechargées) ou encore cinq bassins de rétention d'eaux pluviales sont réhabilités et construits.

Plusieurs quartiers sont bénéficiaires de ces réalisations, notamment (Agbalépédo, Totsi, Aflao-Gagli, Adakpamé, Zorro-bar...). L'Agence Nationale pour l'Assainissement et la Salubrité Publique, (ANASP) a été mise en place par les autorités pour veiller sur l'entretien des infrastructures existantes à travers le drainage, le curage, et l'entretien des voies... . De plus, la politique des grands travaux entrepris par le gouvernement a permis la construction des routes et caniveaux indispensables à l'assainissement de la ville. Le montant de ces différents travaux se chiffre à des milliards de FCFA. « On est heureux que nos dirigeants aient investi dans la construction du grand contournement de Lomé et dans le prolongement du boulevard Malfakassa. Auparavant, en cette période, Adakpamé se noyait complètement. Mais aujourd'hui, tout est différent. Nos boutiques sont ouvertes et l'affluence est au rendez-vous » se réjouit Agnès, propriétaire d'une boutique de mèche sur le boulevard Malfakassa à Adakpamé.

En effet, jusqu'en 2008, la ville de Lomé ne disposait que d'un linéaire de conduites et de caniveaux estimé à 57 kilomètres (17.5 km de caniveaux ouverts, 39.5 km de caniveaux couverts et de conduites) par les Services de la DST (voirie de Lomé). A l'exception des deux conduites de décharge des lacs Est et Ouest (géré par la Direction générale de l'urbanisme (DGH), région maritime), l'entretien et l'exploitation de ces réseaux sont à la charge de la commune de Lomé via le Service de la Voirie. « L'état physique des réseaux est jugé globalement satisfaisant notamment au vu de l'âge avancé de la plupart d'entre eux. Quelques effondrements de caniveaux sont observés çà et là. Ils ne sont pas réparés. Ces problèmes restent cependant ponctuels et, théoriquement, les réseaux devraient être fonctionnels. En revanche, le problème crucial des réseaux pluviaux de Lomé consiste en une carence d'entretien qui atteint des proportions catastrophiques », révèle le Plan Directeur d'assainissement de la ville de Lomé de 2008. En outre, seul « le plateau de Tokoin dispose d'un système d'assainissement pluvial embryonnaire. Le reste de la ville au Sud et au Nord de la lagune, couvrant plus des trois quarts du territoire de la commune ne dispose d'aucune véritable infrastructure d'assainissement pluviale «limitée pour l'instant aux caniveaux de drainage des grandes artères et de voiries récemment pavées par l'AGETUR-TOGO», lit-on ensuite.

Mesures préventives

Tous les acteurs s'accordent sur le fait que la population tout comme les autorités de la ville ont une grande responsabilité en ce qui concerne l'entretien des nouvelles infrastructures. En effet, la population est appelée à disposer d'un système d'évacuation et d'épuration des eaux, à ne pas utiliser des caniveaux et des bas-fonds inondables comme dépotoirs. En tout, la ville est appelée a être sensible à la problématique de l'assainissement et à ses liens avec la santé

Les Zone inondables

Le développement des zones d'inondations est avant tout déterminé par les caractéristiques topographiques et morphologiques du terrain naturel. Cependant, malgré que certaines zones ne rentrent pas dans les critères, elles font quand même parties intégrantes des zones sensiblement inondables à cause de l'insuffisance d'infrastructure.

Une multitude de micro-zones d'inondation se développe lors des averses les plus importantes. On ne peut pas à proprement parler de zones d'inondation mais de grosses flaques d'eau stagnante, explique les experts. Au vu des pentes quasiment nulles du secteur, les eaux ne s'accumulent pas vers un point donné et donc n'arrivent pas à s'évacuer faute de réseau d'assainissement lorsque les sols sont saturés au cœur de la saison des pluies. L'eau stagne au fond de mini-dépressions, les eaux ne peuvent s'évacuer naturellement que par évaporation. Ce phénomène conduit ainsi à l'inondation chronique d'artères vitales de la ville telle l'avenue de la Libération au niveau de la Poste Centrale, autrement appelée «ville basse».

Par ailleurs, la ville haute est prédisposée aux inondations et est généralement confrontée à deux types du phénomène : l'inondation des thalwegs et l'inondation des cuvettes et des dépressions. Les inondations des thalwelgs peuvent être majeures et très conséquentes spécialement sur la partie basse du plateau bordant la lagune où les pentes sont fortes et les concentrations d'eau importantes vue la taille des bassins versants (quartier de Tokoin Gbadago).

Les grandes dépressions, elles par contre sont constatées dans les quartiers de Tokoin Tamé, Togo 2000 ou encore cuvette d'Akossombo à la frontière du Ghana.... Les eaux s'accumulent certainement en quantité de manière naturelle depuis très longtemps à l'intérieur de ces dépressions. Les inondations y perdurent très longtemps après la saison des pluies. Les terrains restent humides et marécageux et ce même en saison sèche. Finalement, ces cuvettes sont parfois utilisées comme dépotoir ce qui, d'une part, tend à les combler aggravant ainsi les inondations, et d'autre part, fait augmenter les risques sanitaires pour les populations riveraines au vu de la présence d'ordures dans des zones d'eau stagnante.

L'urbanisation de la ville n'a pas tenu compte de ces dépressions et les constructions se sont développées jusqu'au fond de cuvettes. Avec l'urbanisation, les volumes accumulés ont nettement augmenté ce qui conduit aux inondations endémiques et récurrentes. Les riverains tentent de construire des digues (en terre ou parfois avec des ordures) à travers les rues ou rehaussent les voiries pour se protéger des inondations.

« Ces mesures sont dérisoires et souvent contre productives spécialement lors des fortes pluies. En effet, les eaux convergent tout de même vers les dépressions en suivant les voiries surélevées. Ainsi, les habitations se retrouvent en contrebas avec des inondations finalement plus importantes et plus persistantes », explique, monsieur Johnson, coordonateur du projet PURISE. « Avec l'accumulation du sable dans nos maisons et devanture, l'inondation est maitrisée dorénavant. L'eau est chassée vers les zones non habitées. », indique Aicha, une habitante de la vallée du Zio. Ainsi, si la population de cette zone semble aujourd'hui être à l'abri des inondations et même du trop plein du fleuve, elle est dubitative quand au futur. Au sud du quartier Kanyikopé, la ville s'est développée jusqu'au fond de l'ancien système lagunaire. Même si les terrains ont été partiellement remblayés, la zone reste un bas fond inondable vers lequel les eaux tendent à converger. Bas fond duquel elles peinent ensuite à s'évacuer, le système lagunaire correspondant au point le plus bas de toute la ville de Lomé. Pour les hydrauliciens, c'est un cas particulier. Pour cela, les autorités en collaboration avec les bailleurs envisagent la création d'un lac comme mesure de sauvetage.

Les risques d'inondation du quartier par le fleuve Zio sont en revanche très difficiles à évaluer. Au vu de la largeur du lit majeur du fleuve (plusieurs kilomètres), les remblaies apportés permettent certainement de fortement limiter les risques d'inondation. Cependant en cas de crue majeure du fleuve, une inondation généralisée du quartier ne saurait être totalement exclue.

A la question de savoir pourquoi elle continue par construire dans cette zone marécageuse à risque, la population répond que c'est à cause du prix moins chers des terrains pratiqués dans cette partie de la ville ce qui fait que des gens outrepassent l'interdiction de construire dans la zone. Les gens y construisent espérant que dame nature sera clémente ou qu'eux-mêmes pourront faire des aménagements. Le lot de terrain est aujourd'hui à un prix avoisinant les deux millions de FCFA.

« Le cadastre ne nous délivre pas d'autorisation de construire à tous ceux qui achètent du terrain dans cette zone. Chaque fois que nous faisons les dossiers pour avoir le titre foncier dans la zone, ces dossiers sont rejetés », nous a confié M. Amédéka, géomètre.

« SODABI » : CE SPIRITIEUX TRADITIONNEL MAL AIME

Innocent Azilan

Malgré une consommation qui ne se dément pas, tendant même à se diversifier, le « sodabi », ce spiritueux traditionnel très prisé dans la sous-région ouest-africaine, traîne toujours avec lui une mauvaise réputation

Il n'est de boisson qui ait gardé une si grande popularité dans la sous-région ouest-africaine que cette eau-de-vie ancestrale, obtenue à partir de la distillation du vin de palme. Il prend des noms différents. Si au Togo et au Bénin il est connu sous le nom de « Sodabi », au Ghana, il est plutôt appelé « Akpétéshie » comme les Nigérians le connaissent sous l'appellation d' « Agoro. » Très utile pour son mérite apéritif, au Togo comme partout ailleurs, le « Sodabi » a d'autres vertus, surtout quand il est mélangé avec d'autres ingrédients étrangers ou adjuvants tels des racines, écorces de plantes ou des herbes servant aussi d'arôme.

A preuve, le Kasabréko ghanéen qui, après analyse faite dans les laboratoires au Togo suite à la saisie d'un stock par la police togolaise, révèle les vertus en virilité des quatre plants sur sept utilisés pour faire cette boisson.

Même si la consommation de cette liqueur locale à bas prix n'est plus l'apanage d'une classe sociale et qu'elle continue à avoir une place importante dans les sociétés traditionnelles, sa fabrication qui intervient dans des distilleries souvent installées en brousse, continue à garder son caractère secret. Un fait lié à l'histoire selon l'enseignant-chercheur de l'Ecole Supérieure de Techniques Biologiques et Alimentaires, ingénieur en Industrie agro-alimentaires, M. Elolo OSSEI. En effet, la fabrique du « Sodabi » avait été interdite depuis l'époque coloniale, pour sa prétendue nocivité sur la santé.

Il s'agit plutôt à travers cette prohibition, de favoriser l'importation et la consommation des liqueurs d'origine européenne. Cette prohibition restera en vigueur jusqu'à la fin des années 80. En 1989, le mémoire de l'étudiant Kanfoutiny DJATO dirigé par M. OSSEI sur le « Sodabi », conclue que celui-ci n' a pas d'effets négatifs sur la santé. Avec cette réserve que les machines utilisées à l'époque n'étaient pas des plus performantes.

Une thèse dont les travaux sont en cours en Belgique et dirigée par le même OSSEI, révèle aujourd'hui la présence du méthanol (une substance qui a une conséquence sur la santé) dans le « Sodabi » mais à une dose insignifiante. Si le procédé de fabrication de la boisson était jusque-là resté identique à celui des origines, d'autres pratiques ont vu le jour. A Tsévié par exemple, ville qui revendique la meilleure qualité de sodabi, un producteur confirme les informations selon lesquelles le « Sodabi » serait produit par certains à partir de métaux rouillés. » Les résultats de recherches ont de quoi surprendre.

Deux bouteilles de Sodabi

Que reproche-t-on au Sodabi ?

Les rideaux blancs, installés ici et là aux coins des rues, sont les signes de la vente du « Sodabi » dans ces endroits. Si sa consommation va crescendo pour le plus grand bonheur des producteurs et vendeurs, sa production reste encore rudimentaire et non réglementée. De fait, son taux d'alcool n'est pas contrôlé comme pour d'autres liqueurs.

Ce qui explique la différence de degré, avec parfois du « sodabi » à 60° alors que le taux normal selon les spécialistes devrait se situer entre 44 et 50°, plus précisément 44,31°. Parfois l'utilisation du « Zota », une substance brute très riche en alcool est à l'origine de l'augmentation du taux et de la présence du méthanol. En effet, il suffit de diluer le « zota » pour avoir du « sodabi ».

A consommer comme un Whisky

Le discrédit jeté (ex nihilo ?) sur la liqueur, fondé parfois sur des observations très souvent erronées est plus que devenu normal, même si rares sont les travaux basés sur cette eau-de-vie. Pourtant, les recherches du doctorant TAGBA démontrent par exemple que le « sodabi » ne nuit pas plus que d'autres liqueurs, à la santé.

En réalité, le suivi de sa production auprès d'une vingtaine de producteurs a permis d'identifier de différentes méthodes de production. Les résultats ont permis d'identifier les différentes composantes de cette boisson. La plupart des molécules mises en évidence ne sont pas différentes dans d'autres spiritueux commercialisés comme le très consommé Whisky. Selon le maître de mémoire, aucun composé toxique majeur n'a été retrouvé hormis des traces insignifiantes de méthanol, des quantités qui ne constituent aucun risque de toxicité sérieux sur l'organisme.

Selon l'enseignant, même le « sodabi » fait avec des éléments comme les métaux qui ne servent qu'à dynamiser la fermentation de l'alcool, est en réalité sans effet nocif, « puisqu'avec cette méthode de préparation, c'est la vapeur obtenue à partir des chauffages qui constituent le produit fini alors que les microbes ou la rouille ne peuvent pas se transformer en vapeur. La vapeur, c'est l'eau et l'alcool ». Dans ce cas de figure, si problème il devrait avoir, c'est la qualité potable de l'eau utilisée à la fin.

NSIA
ASSURANCES
Panne, Accident !
Appelez le
22 19 22 22
24h/24 - 7j/7
* Assistance au constat
* Remorquage du véhicule
* Come Home Save Border
Faites vous dépanner par des Professionnels.
NSIA
ASSISTANCE
AUTOMOBILE
Tél : (228) 22 20 81 50 / 22 20 81 51 / 22 23 49 00
NSIA Assurances Togo : Rue Brazza (Derrière la Grande Poste), BP 1120 Lomé, Togo
NSIA, le vrai visage de l'assurance et de la banque.
NSIA
Assurances & Banque